



Fédération
des acteurs de
la solidarité

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les journées Logement d'Abord Drôme

Les 5 mars, 30 avril et 3 octobre 2019

Des journées financées par :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE
DE LA DRÔME

SOMMAIRE

Journée 1 : Le Logement D’Abord, c’est quoi ? de la pratique aux politiques publiques	3
1- Le Housing First : définition européenne du Logement d’abord	4
2- Table ronde : Le plan quinquennal logement d’abord	4
◇ Présentation du plan quinquennal.....	4
◇ Les conditions de réussites du Logement d’Abord du point de vue de la Fédération des Acteurs de la solidarité	5
◇ Le point de vue des personnes accompagnées sur le logement d’Abord.....	6
3- Analyse et interprétation : échanges avec la salle	7
4- Le positionnement en axe	8
5- Identification des freins et leviers à la mise en œuvre de projets « logement d’abord » par les professionnels drômois	9
6- Pour clore la journée : Doutes et certitudes	12
Journée 2 : Le Logement D’Abord dans la Drôme, une mise en œuvre possible..	13
1- Les conditions du logement d’abord	14
2- Atelier d’analyse collective à partir des enjeux locaux	19
Journée 3 : « Quels modèles associatifs pour la mise en œuvre du logement d’abord : du projet associatif à une stratégie collective »	20
1- Table ronde : « Le Logement d’Abord, adapter la politique nationale aux réalités territoriales »	21
2- Table ronde : « Les initiatives et expériences dans la Drôme, éléments à partager pour la mise en œuvre du Logement d’Abord »	33
3- Ateliers de travail : le logement d’abord, une responsabilité collective.....	38
Clôture des journées Logement d’Abord.....	39

JOURNEE 1 : LE LOGEMENT D'ABORD, C'EST QUOI ? DE LA PRATIQUE AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Journée animée par la fédération des acteurs de la solidarité et la SCOP L'Orage (coopérative d'éducation populaire visant à réintroduire du politique dans le débat public)

Matinée : Présentation de la démarche

Housing first : définition Européenne du logement d'abord

Chloé Serme Maurens - FEANTSA

Table ronde : Le plan quinquennal logement d'abord

DIHAL, FAS, DDCS et comité D-base

Analyse et interprétation : échanges avec la salle

Animation par la SCOP L'Orage. Groupe de 4/5 personnes, questions compréhension, puis en lien avec les pratiques

Après-midi : Analyse des freins et leviers

Débat mouvant ou positionnement stratégique en axe

Groupe d'interview mutuel

Les institutions se répartissent dans les groupes : « Raconte-moi une expérience ». Freins et leviers du logement d'abord

Temps de parole souveraine avant la conclusion

Partager un doute et une certitude



Ouverture des journées Logement D'abord dans la Drôme, par Bernard DEMARS, Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale Drôme

Lors de l'intervention de Chloé Serme Maurens-FEANTSA



1- Le Housing First : définition européenne du Logement d'abord

◇ Présentation FEANTSA : présentation du guide européen du Logement D'Abord par Chloé Serme Maurens

FEANTSA : Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri

Liens vers le guide : https://housingfirsteurope.eu/assets/files/2017/03/HFG_FR_full_digital.pdf

2- Table ronde : Le plan quinquennal logement d'abord

◇ Présentation du plan quinquennal

Manuel Hennin, Chef de projet Hébergement / Logement - DIHAL - Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement

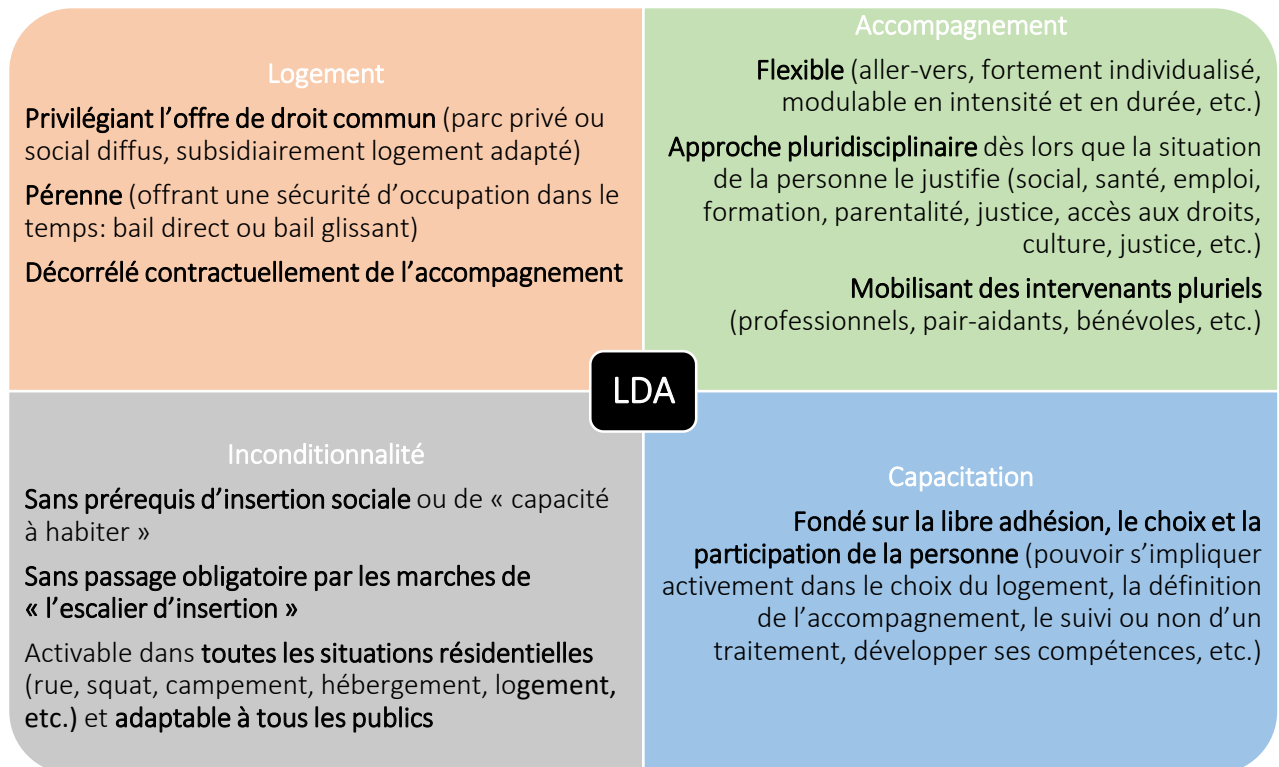
Liens vers le plan : [Le plan quinquennal LDA 2018-2022](#)

5 priorités sont identifiées dans le plan :

- ➔ Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans abri et mal logées ;
- ➔ Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées ;
- ➔ Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement ;
- ➔ Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle ;
- ➔ Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du logement d'abord.

◇ Les conditions de réussites du Logement d'Abord du point de vue de la Fédération des Acteurs de la solidarité

Emmanuel Bougras, chargé de mission Hébergement-Logement, Fédération des acteurs de la Solidarité



D'un point de vue social : toutes les initiatives françaises ou européennes fidèles au LDA affichent des taux de maintien dans le logement entre 70 et 98 %. Elles sont également efficaces en matière de rétablissement psychique et somatique (entre 10 et 20 jours d'hospitalisation en moins pour les personnes logées dans le cadre du « Chez soi d'abord »), diminution des démêlés judiciaires, confiance en soi retrouvée, remobilisation autour de la formation et de l'emploi, etc.

D'un point de vue économique : coûts évités (veille sociale et hébergement, frais d'hospitalisation ou d'incarcération, procédures d'expulsion, etc.). « Un chez soi d'abord » : les coûts évités compensent la totalité des coûts du programme (14 000 € /pers./an). Finalement, il s'agit d'un réel investissement social !

Les conditions de réussite pour généraliser le LDA selon la Fédération des acteurs de la solidarité

Donner sa juste place à l'hébergement

Ne pas ordonner le LDA à une rationalité purement comptable : ne pas engager la réforme par une diminution rapide et brutale des capacités d'hébergement, au risque de provoquer ruptures de parcours, des reconstitutions de campements, la mise à mal de l'inconditionnalité de l'accueil, la fragilisation de l'accompagnement social, etc. La diminution

du parc d'hébergement est le résultat d'une politique LDA qui porte ses fruits, non son postulat de départ. Durant une période transitoire, nécessité de financer conjointement les deux modèles, le LDA est un investissement !

Améliorer qualitativement les conditions d'accueil et d'accompagnement en hébergement par son rapprochement des normes du logement (fin de la gestion saisonnière et urgentiste de l'hébergement, relance du programme humanisation, soutien à l'innovation sociale dans le secteur, etc.). La façon dont les personnes sont accueillies en

urgence détermine leur sort ultérieur en matière d'accès au logement !

Plutôt que d'opposer les secteurs, mettre le savoir-faire des équipes de la veille sociale et de l'hébergement au service du LDA: aller-vers et évaluation sociale pour commencer l'accompagnement à l'accès aux droits et au logement dès la rue, accompagnement social global hors-les-murs auprès de publics aux problématiques sociales complexes, adaptation du LDA aux personnes sans droit au séjour par l'hébergement dans le logement et évolution ultérieure du statut d'occupation, observation sociale et analyse des besoins territoriaux, etc

Renforcer l'offre de logement et d'accompagnement

Développer massivement l'offre locative sociale accessible aux ménages à très faibles ressources dans le cadre d'une loi de programmation pluriannuelle par la production neuve (60 000 PLAI sous plafonds APL par an dans le parc social) et la mobilisation du parc existant (mise à contribution de l'ensemble des contingents réservataires en application de la loi Égalité et Citoyenneté et production de 40 000 logements par an dans le parc privé à vocation sociale)

Redonner sa place centrale à l'accompagnement social : renforcer les moyens, la couverture territoriale et l'articulation des services d'intervention sociale, socioprofessionnelle, médico-sociale et sanitaire de l'État, des collectivités territoriales, des organismes payeurs, du secteur psychiatrique, etc.

Accompagner la transition vers le modèle cible

Accompagner le changement en finançant des actions dédiées de formation-action, d'ingénierie de projet, de conseil pour faire évoluer les pratiques professionnelles de l'ensemble des acteurs de terrain concernés (pratiques d'évaluation et d'accompagnement des intervenants sociaux, procédures d'attribution des bailleurs sociaux, politiques de peuplement des collectivités territoriales, capacité de planification stratégique des services de l'État, etc.). Implique de la formation-action, le développement d'une culture commune hébergement-logement, un accompagnement sur la stratégie et les modalités opérationnelles de l'évolution des projets d'établissement, etc.

◇ Le point de vue des personnes accompagnées sur le logement d'Abord



Jean-Dominique Peyneau et Fabrice Astier, représentants du comité D-base

3- Analyse et interprétation : échanges avec la salle

Verbatims : les questionnements des professionnels

« Manque de communication et de partenariat avec les équipes soignantes de l'hôpital psychiatrique »

« Beaucoup de personnes accompagnées n'ont pas de droits, ex : débouté du droit d'asile »

« Le lien social est à développer, pour cela nous avons besoin de moyens »

« Quid des urgences, des personnes surendettées, des préjugés sur les personnes ? »

« Effet pervers des hébergements collectifs »

« Sur le territoire de la Drôme, le partenariat en équipe pluridisciplinaire n'est pas le point fort »

« Difficultés pour les Personnes accompagnées de quitter un lieu « sécur » et difficultés dans le changement de référent »

« Pour les personnes qui demandent des logements mobiles (fourgons, etc), il y a des contraintes juridiques de plus en plus fortes, ex : règlementation de stationnement »

« Logement d'abord = changement des pratiques professionnelles »

« Quelles formations vont être mises en place ? »

« Pour accompagner les personnes : penser le contexte global des situations, travailler en partenariat »

« Problématiques de santé besoins des personnes, intensité d'accompagnement plus ou moins souple »

« Avec les baisses de financement de 57 millions d'€ pour l'hébergement, comment fait-on pour que le logement ne se fasse pas au détriment de l'hébergement ? »

« Quels moyens concrets ? »

« Accompagnement discontinu quand une personne passe d'un dispositif à l'autre et d'un territoire à l'autre »

« La permanence du lien, condition de l'accès au logement »

« Le logement autonome = baux de droit commun, injonction de faire du turn over dans ces logements, finalement il y a un paradoxe à forcer l'accès au logement alors que le collectif peut convenir ? » Comment être chez soi sans l'être ? (Bail en sous location par les structures) »

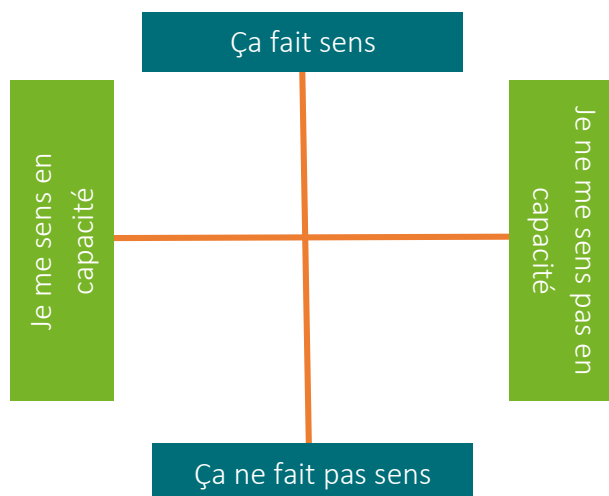
« Absence des bailleurs sociaux : Un travail de sensibilisation est nécessaire auprès des bailleurs sociaux (au vu des positions dans les commissions d'attribution) »

« Transformation de places d'hébergement en logement d'abord : comment et quel moyen ? »

« Intermédiation locative qui ne recouvre pas l'ensemble du territoire : est-ce que c'est le bon dispositif ? »

4- Le positionnement en axe

Des affirmations sont proposées, les participants sont invités à se positionner



« Avec le logement d'abord, l'accompagnement ne se fera plus qu'au domicile »

Pour environ 50 personnes, ça fait sens et elles se sentent en capacité pour les raisons suivantes :

On peut le faire à condition d'avoir une personne référente
Les professionnels interviennent déjà à domicile quand les personnes sont en diffus ou en sous location
Ça fait sens de travailler le logement choisi de la personne

Pour environ 14 personnes, ça ne fait pas sens mais se sentent capables :

Elles se posent des questions sur le sens de ne faire qu'à domicile

« Avec le Logement d'Abord, tout le monde va devoir travailler ensemble »

Pour 6 personnes, ça fait sens et elles se sentent en capacité :

Le fait de travailler ensemble dans une visée unique du Logement d'Abord
Problème de coordination mais le travail est en marche

Ça fait sens mais c'est compliqué :

On regrette l'absence de professionnels de santé et des bailleurs
On note des difficultés de partage de l'information

Respect de l'intimité de la personne et dynamique de faire venir
Je pense qu'on ne laisse pas le choix à la personne en réalité

Pour environ 7 personnes, elles ne se sentent pas capables et ça ne fait pas sens :

Convaincu par l'approche, mais problème de moyen (logement)
Question du choix du pouvoir d'agir versus injonction
Pense que la diversité est importante. Les ingrédients du droit au logement ne sont pas là

Plutôt ça ne fait pas sens :

La personne relai identifiée dans la structure peut aider

Ne se sentent pas en capacité et ça ne fait pas sens :

On ne peut pas travailler ensemble car on n'a pas le même langage
On a des intérêts contradictoires
On n'a pas confiance les uns envers les autres

5- Identification des freins et leviers à la mise en œuvre de projet « logement d'abord » par les professionnels drômois

Freins

Levier

Les moyens financiers

Baisse des financements publics
Les financements ne correspondent pas aux dépenses réelles
Financement non pérenne
Manque de moyens

Aides financières au logement
Recherche de nouveaux financements et appels à projets
Des financements pérennes

Partenariat & Interconnaissance

Sous représentations des bailleurs (privés et publics)
Les partenariats reposent sur des personnes et non des dispositifs
Difficulté pour mobiliser tous les partenaires
Communication interne et externe
Bailleurs
Manque de connaissance du SIAO
Méconnaissance de ce type de dispositif
Partenariat :
→ Divergence des intérêts
→ Temporalité différente

Le partenariat (aller vers, rassurer et mutualiser)
La coordination/la co-construction
Partenariat/ réseaux
Travail en réseau qui permet le passage de relais
Proximité dans l'accès aux dispositifs
Meilleure identification des SIAO
Capacité de maillage avec les dispositifs existants
Le réseau : la fédération des acteurs de la solidarité, la croix rouge, FAP, etc et l'inter-réseau

Temporalité

Temporalité (injonction de durée selon dispositif)
L'urgence
La temporalité des projets en décalage avec des celles des personnes accueillies

Temporalité à la carte/ besoins

La politique Publique « Logement d'abord »

Changement d'orientation politique
Cloisonnement des politiques publiques
Des politiques cliniques

Avec la politique du Logement d'abord : souplesse du cadre d'intervention

De la théorie à la pratique

Décalage entre la réalité et la théorie
Ecart entre les politiques publiques et la réalité du terrain
Le quantitatif est priorisé par rapport au qualitatif

Régularité de l'action
Réactivité des structures

Vers une évolution des pratiques

Résistance aux changements de l'équipe des professionnels
Difficulté à travailler en Equipe
Manque de formation
Pratiques professionnelles parfois infantilisantes et désuètes

Continuité du lien d'accompagnement / mobilisation des travailleurs sociaux
L'engagement / inventivité et ténacité des professionnels de terrain
Formations internes et externes, la connaissance
La formation et les stages d'immersion
Le travail pair
La pluridisciplinarité
La multi référence
Intervention sur le mode de la coréférence
Adaptabilité des professionnels/
Expérimentations de nouvelles pratiques et postures
Latitude dans les orientations et les prises en charge
Empowerment, rétablissement et les outils associés
Approche positive

Accès aux droits

Non recours aux droits

Le Droit Opposable au Logement

La place des personnes accompagnées

Inadéquation des propositions par rapport aux besoins des personnes
Dynamique collective face à un public hétérogène
Précarité financière des ménages (garants, dettes etc...)
Mobilité des personnes
Contraintes administratives chronophages au détriment de l'accompagnement
Turn over des usagers
Isolement
Mobilisation des acteurs et des personnes accompagnées
Isolement lié au logement (modèle individualiste du logement) : absence de groupe d'appartenance

Adhésion / participation des personnes accompagnées
Rompre l'isolement
Environnement aidant et soutenant
Le lien social
Mobilité des personnes
Aller vers les personnes pour écouter leurs besoins
Besoins des personnes/ environnement...
La personne accompagnée comme « partenaire » de l'accompagnement proposé
Implication des personnes accueillies
Besoins des personnes
Aller vers
Choix de la personne

Le poids des représentations

A priori /stigmatisation des bailleurs et du voisinage
La stigmatisation des publics accueillis
Décalage dans les représentations entre travailleurs sociaux et personnes accompagnées
Normes sociales

Portage structurel

Le travail d'équipe
Soutien de la direction
Mobilisation de l'équipe
Démarche institutionnelle transversale
Dynamique d'équipe

Accès au logement

Offre et coût des logements disponibles sur le marché
Dans le cadre du logement d'abord : le manque de logement

Les ressources humaines et matérielles

Manque de professionnels et de relais des politiques publiques sur le terrain (élus)
Manque de temps pour se documenter
Turn over des professionnels

« Croire au projet »

6- Pour clore la journée : Doutes et certitudes

Doutes	Certitudes
C'est politique de vouloir éradiquer le sans-abrisme	On a besoin de davantage de moyens humains et financiers
Peur que les 3 journées soient redondantes	C'est bien tous ces apports de personnes de terrain
Ça fait rêver quand on en parle, mais quid de la mise en œuvre ?	Beaucoup aimé les méthodes d'éducation populaire
Est-ce que les financements seront à la hauteur ?	Il faut que tous les partenaires s'impliquent
Rôle des SIAO : pilote ?	Le travail en réseau, on n'y échappe pas
Equipements inégaux des territoires	Tous envie que les personnes aient accès au logement
Bailleurs sociaux, milieu médical, qui va entrer dans la dynamique ?	Ça suscite des réflexions riches
Les financements sont toujours fléchés, cela ne permet pas l'innovation	

JOURNEE 2 : LE LOGEMENT D'ABORD DANS LA DROME, UNE MISE EN ŒUVRE POSSIBLE

Journée animée par la Fédération des acteurs de la solidarité et la SCOP L'Orage (coopérative d'éducation populaire visant à réintroduire du politique dans le débat public)

Matinée : Les conditions du logement d'abord

Les conditions de réussite du logement d'abord en France

René DUTREY, Secrétaire général du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées.

Housing First : Au-delà du sans-abrisme et de la psychiatrie

Christian Laval, sociologue

Foire inter-réseau : L'accompagnement pluridisciplinaire, la multi référence : un changement des pratiques d'accompagnement, ou un retour aux sources ?

Le service habiter, Lahso- Lyon

Toi-t d'abord, La Sasson - Chambéry

Le SEMISS : Service d'Equipes Mobiles d'Interventions Sociales et de Soins, La Croix Rouge, Valence

Après midi : Ateliers d'analyse collective à partir des enjeux locaux

Gros débat

Nommer les problèmes : travailler des entrées thématiques à partir des problématiques locales

Restitution en foire

Affichage des travaux.

1- Les conditions du logement d'abord

◇ Les conditions de réussite du logement d'abord en France

René Dutrey, secrétaire général du haut comité pour le logement des personnes défavorisées.

L'histoire du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées

Le haut comité a été créé en 1993 et est rattaché au service du premier ministre pour le suivi des politiques publiques à destination des personnes défavorisées. C'est au sein du haut comité qu'a émergé le droit au logement opposable, la loi « DALO ».

Il peut être saisi par le gouvernement pour n'importe quel sujet. La liberté de parole est importante. Le haut Comité fait l'objet d'évaluation contradictoire au sein d'un service de l'état. Cela permet de faire avancer les choses. Anne Carlotti est la présidente avec 17 membres et 3 salariés.

Le logement d'abord & le haut comité

L'année dernière, le haut comité a réalisé un **tour de France** pour réaliser un état des lieux suite à **la mise en place de la politique du Logement d'Abord**. Cette politique était présentée comme un « Nouveau concept, communiquant presque publicitaire, qui va tout solutionner ». Le Haut Comité considère qu'il s'agit plutôt d'un retour aux fondamentaux de la loi au logement tel qu'ils étaient inscrits dans la loi Besson à l'époque.

Il y a la **théorie**, ce qu'il y a dans les textes et **les pratiques**.

En pratique : **crise du logement** qui fait que l'ensemble des acteurs se sont trouvés à gérer la pénurie. Contradictions complètes entre les textes, le quotidien et ses contraintes. Paradoxe particulièrement fort dans le domaine de l'hébergement (prioriser, organiser une file active...).

Depuis la mise en œuvre de la politique du logement d'abord, un nouveau « concept » a émergé, celui de la « **capacité à habiter** », qui est inscrite nulle part dans la loi. Jamais cette condition dite de « capacité à habiter » avait été envisagé comme un filtre, une condition dans l'accès au logement.

De là, on a vu des pratiques se mettre en place pour fonctionner au quotidien. Cela nous énormément éloigné du concept et du droit au logement, qui est pourtant un droit fondamental.

Le Logement d'Abord : un investissement

Dans d'autres pays qui mettent en place le Housing First, le LDA a représenté une économie, 20 000 € aux services publiques entre les différentes interventions. Une personne accédant au logement en respectant son choix coûte environ 10 000-14 000 €. Donc, La logique montre que l'on peut faire converger le droit humain avec une logique économique.

Aujourd'hui, à notre avis le LDA demande d'abord **un investissement** qui permettra une **économie dans un second temps**. Il s'agit dans un premier temps de :

- faire évoluer les structures,
- changer de paradigme
- pour ensuite réaliser une économie.

Politiques de logement, politiques de l'hébergement

Les politiques de l'hébergement sont le résultat de nombreuses autres politiques dysfonctionnantes depuis de nombreuses années (Aide Sociale à l'Enfance, ASILE-Psychiatrie-logement, ...). Celles-ci impactent l'hébergement. Ce n'est pas la politique de l'hébergement qui est un puits sans fond mais c'est principalement le report d'autres politiques publiques qui font remparts.

Si on fait une étude globale des coûts, du même type que le chez soi, mais pour l'hébergement alors on peut considérer que l'investissement sur le logement serait très intéressant.

Ce qui nous a impressionné : 2 milliards sur la politique de l'hébergement en France. Aucune entreprise privée ne dépenserait 2 milliards sans savoir pour quel public cette somme est attribuée.

Enjeu de la connaissance

La partie visible du mal logement se réduit au sans abris de l'espace public, alors qu'il s'agit seulement de la partie visible. Cela cache la **particularité** des parcours et la **complexité** qui fait que nous avons une mauvaise connaissance des besoins.

A Bruxelles, un travail d'observation a été initié à partir de l'Utilisation de la grille Ethos. Chaque catégorie de mal logé est identifiée. Pour chaque catégorie, on se demande comment nous allons dénombrer ces personnes. Il s'agit de chercher à objectiver combien sont ces personnes et qui sont-elles.

On souhaite vraiment intégrer dans les politiques publiques cette grille Ethos avec la politique à activer qui correspond aux besoins identifiés dans chacune des catégories. Il s'agit d'un outil de pilotage qui part de la connaissance. Il nous semble extrêmement important de connaître et rationaliser l'action publique.

L'enjeu de la connaissance est extrêmement important par rapport à la visibilité des personnes. Aujourd'hui cela passe principalement par l'expression de la demande. Le problème c'est que cette situation de gestion de la pénurie provoque le phénomène du non recours, c'est extrêmement inquiétant dans notre pays. Cette « gestion de crise » entraîne des décrochages des personnes. 65 % des personnes sans-abris n'avaient pas appelé le 115 et 20% ne le connaissent pas.

Pourquoi du non recours ? gestion de la pénurie, prioriser par rapport au niveau d'urgence. On demande de justifier la situation de vulnérabilité. Des documents dont on ne dispose pas lorsque l'on est en situation d'errance.

S'agissant du Droit à l'Hébergement Opposable (DAHO) : le nombre de dossier incomplet qui arrive est extrêmement important, non pas parce que les gens se sont trompés de bureau, mais parce qu'ils n'ont pas pu prouver leur situation faute de la bonne attestation.

L'enjeu de la connaissance est extrêmement important car il permet davantage de visibilité, d'estimer les besoins et de mener une politique publique et une offre qui permettraient de répondre aux besoins des personnes.

La nécessité de poursuivre une politique d'accueil d'Urgence

Il y aura toujours besoin d'une politique d'accueil d'urgence, il y aura toujours des ruptures de parcours, des personnes déracinées, en rupture familiales etc...

Nous avons deux axes fondamentaux dans nos textes rapportés par la rapporteuse de l'ONU :

- un cadre légal : le DALO,
- l'inconditionnalité de l'accueil.

La situation est étonnante car le cadre légal est progressiste et la mise en pratique a adapté la situation de l'offre à la situation de pénurie.

L'inconditionnalité de l'accueil est nécessaire, il s'agit d'un droit rattaché à la personne humaine.

Le Logement d'Abord permet de redonner du sens, avec l'objectif d'améliorer la situation.

Les conditions du Logement d'Abord

Le logement : Contingent préfectoral, les conditions d'attribution sont complexes. Le marché du privé explose beaucoup plus vite que le logement social. Selon les villes les tensions sont différentes. La bataille de la construction est à mener. L'offre nouvelle représente 2% du stock. Enorme **enjeu sur les attributions de logements sociaux**.

C'est l'enjeu énorme de la mobilisation.

Les ménages « DALO » (Droit au Logement Opposable) représentent 4% des attributions sur l'ensemble du parc social.

Après analyse, on se rend compte que sur de nombreux **territoires le contingent préfectoral n'est pas toujours pleinement mobilisé**. Certains bailleurs ont des réticences à accueillir les publics prioritaires, ce qui est injuste pour ceux qui le font.

L'objectif **national d'obligation d'attribution d'action logement est de 25 % sur les contingents et les publics prioritaires. On est actuellement à 4,72%**. La loi date de 2009. Aujourd'hui si on respectait le cadre légal, en flux sur le DALO : il serait possible de répondre à l'ensemble des besoins sur tous les départements de France excepté à Paris.

Quelque fois cette priorité n'est pas toujours mise en œuvre.

Il y a une **bataille à mener sur les attributions**, complexe mais faisable. Un certain glissement a eu lieu sur les attributions. On a attribué des logements à des gens plus solvables.

L'accompagnement : L'enjeu pour faire du Logement D'Abord, l'accompagnement, mais il faut repenser cet accompagnement.

C'est quoi l'accompagnement dans le LDA ?

Aujourd'hui dispositif en silo, on accompagne à l'accès : droits, santé, logement etc... de manière extrêmement cloisonnée.

La persistance des préjugés

Nous avons été quand même impressionné par le niveau global de préjugés (tous). Les personnes pauvres font l'objet de préjugés énormes. En toile de fond on remarque qu'ils partent de deux principes, une personne pauvre a :

- Soit fait un mauvais choix ;

- Soit elle a choisi d'être pauvre.

Ces préjugés sont assez omniprésents (en boucle dans les médias). Ils influent sur l'approche que l'on peut avoir.

Le choix de la personne

Le LDA vient remettre « à l'endroit » ce phénomène. Les personnes sont accompagnées à partir de leur choix. Respecté le choix de la personne même si l'on considère qu'il n'est pas « bon » montre des effets extrêmement positifs sur les personnes.

Lien avec l'approche RDR. Le respect de ce choix est une condition nécessaire impérative pour atteindre le rétablissement.

Enjeu des moyens : la coordination des acteurs est essentielle.

Cette philosophie redonne du sens à notre action. Avoir tout de suite une grille de lecture et se concentrer sur la chose principale : **Permettre le rétablissement et le bien être d'une personne.**

◇ Housing First : Au-delà du sans-abrisme et de la psychiatrie



Christian Laval, sociologue.

Christian Laval a travaillé cinq ans sur le programme Un chez soi d'abord (UCSDA), et notamment sur la première expérimentation en France de 2011 à 2016 qui s'est déroulée au sein de 4 villes (Toulouse, Lille, Paris et Marseille). Il était responsable d'une équipe de recherche qui permettait d'observer deux volets, le traditionnel et le chez soi.

On remarque **une urbanisation des pratiques et dispositifs que l'on appelle « Housing First »** (HF). Comprendre l'histoire du HF permet de comprendre que l'on fait des amalgames parfois ennuyeux entre le HF, c'est-à-dire le Logement d'abord et le « un chez soi d'abord » UCSDA).

Quelques éléments de contexte à propos du Housing First

Le HF naît sur la côte californienne et à New York. Ce que les Anglo-saxons appellent le HF ne fait pas référence à une politique publique d'éradication du sans-abrisme. Cela vient plutôt de l'initiative des professionnels du secteur de la santé mentale. Dans le cadre de la désinstitutionnalisation pour des personnes psychiatriquées qui n'avaient plus de logement, s'est posée la question : comment une société décide qu'une personne malade mentale n'a pas à passer sa vie en hôpital psychiatrique ?

⇒ Ils créent le Housing First.

On ressort de cette pratique des éléments du logement d'abord :

- Le principe du droit humain
- Le choix
- La Réduction des Risques et des Dommages ;
- Le logement comme déterminant social de santé (Organisation Mondiale de la Santé).
- Etc

Cette conception s'est diffusée aux Etats Unis puis au Canada (2009-2010) et a donné lieu à des expérimentations souvent très importantes (littérature assez riche), et positives.

Ce concept a alors traversé l'Atlantique et a fait l'objet d'une discussion au niveau Européen pour promouvoir le HF avec diffusion dans plusieurs pays. Dans un premier temps, les pays

de cultures protestantes et Anglo-Saxonnes puis en France, en Espagne, en Italie etc...

La situation française n'est pas unique. 1 million 400 personnes sans-abris aux Etats Unis. C'est la même chose en Europe. Cette situation est largement partagée dans les pays occidentaux. C'est vertigineux si on parle des pays le plus pauvres.

Il y a donc une coalition de causes entre les acteurs qui défendent la politique publique qui visent « l'éradication du sans-abrisme » et les acteurs du champ de la santé mentale. Parfois cela amène plus de forces (car plus nombreux) mais parfois cela provoque un certain nombre de malentendus, en tension dans la situation française. En effet, en parallèle il y a le programme UCSDA et une politique générale du LDA (traduction HF qui est plutôt le Chez soi).

Cette politique permet de décroiser les mondes qui se parlent peu.

Les acteurs psychiatriques dans les années 90 sont allés chercher des logements pour créer les Appartements de Coordination Thérapeutiques sans attendre la loi DALO.

Le programme UCSDA entre dans une politique française du Logement d'abord mais avec un nouveau modèle d'accompagnement :

- **La Médiation locative**, qui existe dans les quartiers populaires depuis environ 20 ans.
- **Le Logement accompagné** : pour des personnes dites vulnérables dont on peut penser de façon critique qu'ils ne sont pas capables de vivre sans aide. On estime à un moment qu'elles peuvent être en **situation d'habiter** mais qu'elles ne sont pas en **capacité d'habiter**. Le paradoxe du travail social.
- **Le Un Chez Soi d'Abord** amène une troisième forme d'accompagnement car les personnes sont vulnérables socialement et psychiquement :

l'accompagnement intensif et pluridisciplinaire. On voit bien que la question du logement accompagné intensif peut être démultipliée (ex : en Espagne etc).

Le HF en tant que modèle c'est un programme pluridisciplinaire important (1 professionnel pour 10 personnes = médecins, addictologie, des pairs aidants, IDE etc plus tard des éducateurs spécialisés, des travailleurs sociaux, ...)

C'est un modèle élastique, le niveau d'intensité de l'accompagnement peut varier. Par exemple, sur une cohorte de 100, 25 sont en accompagnement intensifs puis cela varie sans que la personne ne change de dispositif, puisqu'elle reste dans son logement.

⇒ Variabilité de la prise en charge sans changer de dispositif.

En France les politiques publiques se sont pas construites à partir de problématiques déconnectées des dispositifs.

Pour les professionnels qui ont travaillé pendant l'expérimentation, plusieurs choses récurrentes, qui risquent de se reproduire à chaque fois :

- **Perte d'identité professionnelle.** Les métiers de Soins et de l'accompagnement social sont hiérarchisés en France avec une fragmentation des métiers. Cela provoque une ré interrogation sur son rôle et une réflexion nécessaire concernant ce que chacun peut faire et comment. Sur le terrain, les professionnels se sont dit « *tout le monde peut faire tout quel que soit son métier* ». C'est le principe du choix des personnes. Il s'agit de mettre à l'écart son rôle « professionnel » et la hiérarchisation. Référencement des personnes en multi-références (deux professionnels peu importe leur métier). Un binôme qui va vers la personne là où elle souhaite être rencontrée. Les professionnels ne venaient plus en tant qu'infirmier ou psychiatre mais en tant qu'équipe.

La qualification sert à quoi ? dans cette organisation ? Il s'agit d'une épreuve professionnelle importante.

Expérimental donc radical.

- **Entre-soi professionnel :** le Chez soi n'est pas en « apesanteur » par rapport aux autres professionnels, associations et services publics. Une incompréhension s'est mise en place par rapport à cette manière de travailler et à la méthode plus traditionnelle. Dans le cas de l'expérimentation 20% à 30% de la charge de travail des professionnels consistait à expliquer le sens de dispositif. Une commission s'est mise en place pour réunir les différents acteurs afin d'expliquer le concept. Ex : dire que l'on ne parle pas des personnes si elles ne sont pas présentes, cela donne lieu à des controverses mais aussi des avancées. Important de comprendre que le principe certes radical, renvoyait à la question du choix des personnes.

Au-delà des partenaires extérieurs, un sein même des associations porteuses des expérimentations il peut y avoir des difficultés. Ex : Lorsque les personnes accompagnées n'étaient pas contentes, elles allaient voir les autres services, notamment administratifs, qui rejetaient le chez soi du fait de violences parfois importantes. Jusqu'où va l'aide d'autrui ? oui pour le choix mais de chacun, professionnels compris. Question de la réintroduction de règles, pour des situations qui ont posées problèmes et qui ont fait jurisprudence. Cette jurisprudence s'appliquait ensuite aux autres.

- **Question du rétablissement :** dans la foulée de la globalisation des concepts du HF, il y a le rétablissement ou « recovery ». Ce n'est pas le rétablissement au sens de la guérison. Il s'agit d'une philosophie mise en place par des usagers qui ont revendiqué leurs droits du fait de leur maltraitance dans les hôpitaux. « Survivants de la psychiatrie » il y a 30/40 ans. Le fait que les institutions reconfigurent leur objectif non pas en logique de flux et populationnel mais plutôt de bien-être, d'espoir, de pouvoir mener une vie de qualité : la logique de « l'empowerment ». Ce qui permet aux personnes de grandir dans le respect de leur citoyenneté.

La place de la parole des locataires (usagers)

Quelle place les usagers peuvent avoir dans le cadre du programme ? C'est une histoire de démocratie. L'émergence très concrète de la participation des bénéficiaires sans trop savoir comment faire, avec quel cadre de régulation ? Comment mettre en place la pleine citoyenneté revendiquée par la philosophie du rétablissement ?

Observations suite aux expérimentations

A émergé petit à petit une demande des locataires en lien avec les spécialités des professionnels, une fois que les métiers de chacun ont été identifiés.

Les professionnels disent partir d'un regard capacitaire sur les personnes, par la logique des

forces, ce qui peut leur permettre de vivre le mieux possible dans la société.

Cela a posé beaucoup de problème mais 5 ans après les équipes tiennent sans chaos.

Pourquoi les équipes tiennent ?

Intérêt du point de vue philosophique, de nos valeurs en générale. On risque d'aller vers le désenchantement si on ne met en place des programmes de formation adéquats à partir des principes ci-dessus.

Il faut connaître ce que fait un **pair aidant**, à quoi il sert ? quelle est sa posture ? etc... il y a certain nombre de réflexions très dynamiques (Fédération des Acteurs de la Solidarité) qui doivent se modéliser.

Au démarrage du programme, les formations ont été réalisées par des Anglo-saxons avec des traducteurs.

2- Atelier d'analyse collective à partir des enjeux locaux

Contraintes/ Faiblesses	Opportunités/ Forces
Peu de pérennité des financements.	La mobilisation des travailleurs sociaux
Ecart entre la politique et les réalités du terrain	Les ressources des personnes
Contraintes administratives chronophages au détriment des accompagnements	Le travail avec les partenaires
Le quantitatif est priorisé par rapport au qualitatif	Soutien des équipes et de l'association
Les financements ne correspondent pas aux réponses réelles	Recherche de nouveaux financements et réponses aux appels à projets
Offre et coûts des logements disponibles	Lien social
Les « A priori » les bailleurs sociaux et privés, du voisinage concernant le public	Environnement aidant et soutenant
Méconnaissance et/ou méfiance des bailleurs privés	Travail en partenariat
Précarité financière des ménages.	Diversité des dispositifs d'accompagnement
Mobilité des personnes	Aides financières au logement
Baisse des financements publics	Mobilité des personnes
Manque de continuité des politiques publiques	Mettre en avant les complémentarités de chacun, rassurer et mutualiser
Manque d'implication des élus	La formation et la connaissance
Manque de temps pour se documenter	Un accompagnement basé sur l'aller vers
Manque de moyens	L'observation et l'évaluation des projets
La projection des professionnels est différente des attentes et des besoins des personnes accompagnées.	Les principes du LDA dont le respect du choix de la personne
	Une nécessaire adhésion de chacun
	La personne accompagnée comme partenaire
	Régularité de l'action
	Coordination

JOURNEE 3 : « QUELS MODELES ASSOCIATIFS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU LOGEMENT D'ABORD : DU PROJET ASSOCIATIF A UNE STRATEGIE COLLECTIVE »

Journée animée par la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne Rhône-Alpes

Matinée

Table ronde : « Le Logement d'Abord, adapter la politique nationale aux réalités territoriales »

Participation : DDCS, Conseil Départemental, ARS, Fédération des acteurs de la solidarité, Comité D-Base, Bailleur social, SIAO

Animation : Christian Laval, sociologue

Table ronde : « Les initiatives et expériences dans la Drôme, éléments à partager pour la mise en œuvre du Logement d'Abord »

Participation : Fondation Abbé Pierre, Bailleurs sociaux, SOLIHA, associations locales

Animation : Christian Laval, Sociologue

Après midi

Ateliers de travail : le logement d'abord, une responsabilité collective

Par groupe de 15 personnes maximum : Qui ? Quoi ? A quelle échelle ? Quand ? Comment ? Pour répondre à quels besoins ?

Clôture

Christian Laval, sociologue

1- Table ronde : « Le Logement d'Abord, adapter la politique nationale aux réalités territoriales »

Table ronde animée par Christian Laval, sociologue

◇ Directrice départementale adjointe de la DDCS Drôme, Annie Marchand

Quelques éléments de contexte

Le plan quinquennal LDA qui porte sur les années 2018-2022 est porté par le Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement. La politique vise à orienter rapidement les personnes sans domicile vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté modulable et pluridisciplinaire.

Faire le pari du Logement d'Abord, c'est donner la priorité au logement comme condition première à l'insertion et choisir de mettre en valeur les compétences des personnes.

Ce plan développe 5 priorités :

- Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abris et mal logés ;
- Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées ;
- Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement ;
- Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponses immédiates et inconditionnelles ;
- Mobiliser les acteurs et les territoires dans la mise en œuvre du logement d'abord.

On peut parler du bilan 2018, pour ce qui concerne la Drôme.

L'Intermédiation Locative : Cela vient de démarrer pour 2017 et 2018. Le bilan était un peu mitigé car c'était une mesure nouvelle et difficile à mettre en place. Les conventions ont été signées en fin d'année.

En revanche en 2019, ce nouveau dispositif a commencé à prendre sa vitesse de croisière, sur un objectif de 60 places, nous en sommes déjà à ce jour à 43 places.

Les pensions de famille : Nous développons avec vous les pensions de famille. Nous avons actuellement dans la Drôme 120 places existantes. Objectif : créer 43 places d'ici décembre 2021, nous sommes bien partis pour réaliser cet objectif. Cet objectif, est inscrit au PDALHPD en 2018 sur le BOP 177, ce sont donc plus de 700 000 € qui sont consacrés à cette mesure.

Pour ce qui nous concerne, nous considérons l'IML (Intermédiation Locative) comme une action tout à fait pertinente qu'il faut développer et on fera tout ce qui est en notre pouvoir pour développer cette action, pour aider les acteurs à développer ces places et à surmonter les difficultés, car on sait bien qu'il y a des difficultés dans la captation de logement, notamment dans le privé. [...].

2020 : un deuxième acte à ce plan de LDA, puisqu'il y a 60 millions d'€ qui ont été annoncés le 13 septembre par le ministre chargé du logement pour continuer à développer les mesures prévues dans le plan quinquennal LDA.

[...]

◇ Brigitte Vitry, Responsable du pôle de santé publique – délégation de la Drôme

[...]

L'ordre du jour porte sur les actions locales. On parlait de mobilisation des acteurs. Je vais présenter ce qui est fait au niveau de notre territoire.

- L'accompagnement dans des logements grâce aux **Appartements de Coordination Thérapeutique** (ACT) portés par le Diaconat, qui accompagnent les personnes les plus démunies, nous avons 18 places. Ces places étaient à l'origine destinées aux personnes atteintes du SIDA puis pour des personnes atteintes de maladies chroniques. Il s'agit de logements diffus où on a une prise en charge de soins spécifiques avec tout un process.
- **Les Lits Halte Soins Santé** (LHSS) pour les personnes les plus démunies. On a 7 places sur Valence et 22 places sur le territoire du Teil/Montélimar. Pour les personnes qui n'ont pas besoin d'hospitalisation mais qui sont des personnes à la rue, qui ont besoin d'un accompagnement en soins. Ce sont des établissements médico-sociaux, que l'on finance depuis quelques années. Ce n'est pas suffisant par rapport à la précarité qui s'installe aussi dans notre département et de manière générale. L'ARS Drôme accompagne des missions de secours santé, dont le SEMISS qui vous présentera ses actions

L'Agence Régionale de Santé - Drôme accompagne aussi le public à la rue via le financement de postes infirmiers pour prendre en charge les personnes les plus démunies qui se trouvent dans des conditions difficiles de vie et donc des conditions difficiles en matière d'accès aux soins.

S'agissant de la **coordination des acteurs**, il faut travailler avec les hôpitaux, il faut travailler avec les acteurs sociaux, il faut travailler entre les dispositifs, par exemple l'EMPP qui est présente sur le territoire. Tous ces dispositifs fonctionnent ensemble.

Plus récemment, des dispositifs se sont développés : ce sont des conventions entre le

Centre Hospitalier et un opérateur logement. L'objet est d'avoir quelques places avec un suivi spécifique par rapport aux pathologies des personnes. Cela va dans une logique de **moins de lits mais une prise en charge de soins qui se fait autrement**. Vous avez parlé de la notion de parcours, c'est important. Concernant le Projet Régional de Santé, on est sur le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies. Ce PRAPS s'inscrit dans une logique de parcours, d'évitement des ruptures, c'est-à-dire qu'on n'est plus dans la définition « une personne-une place », mais il s'agit de s'adapter le plus possible au parcours de la personne individuellement. On parle alors de « file active ». C'est un grand changement qu'il faut comprendre, pour être plus efficient et répondre aux besoins de la personne.

Pour nous **l'habitat inclusif**, est assez récent, il va se développer au niveau de l'Agence. « *Je ne suis pas la personne ressource, je m'en excuse* ». Des Appels à Projets sur l'habitat inclusif vont être lancés concernant la prise en charge de personnes souffrant de handicap ou des personnes âgées.

Il y a également un appel à projets qui est lancé : 22 places sur ce que l'on appelle les **SAMSAH** (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés). Cela concerne des logements, des conventions avec des opérateurs du logement, une équipe pluridisciplinaire de soins. On attache de l'importance à la concertation des acteurs, entre les champs social, sanitaire, éducatif. Il s'agit d'un groupement d'acteurs qui soient coopératifs par rapport à l'accompagnement de ces personnes. Les critères de sélection sont pré ciblés pour avoir une bonne qualité de travail.

Coût non négligeable : 12 000 € la place pour l'ARS - 6 000 € par place pour le Conseil Départemental.

En lien avec le **Conseil Départemental**, l'ARS-Drôme travaille sur le **plan départemental d'amélioration du logement des personnes les plus démunies**. La part logement est conséquente (axe 4 - habitat indigne, axe 2). On va se réunir et travailler de façon coopérative pour répondre à la diversité des besoins des personnes : hébergement, logement et trouver des solutions. Cela se fait de façon progressive.

Ce sont des changements de paradigmes. Au niveau des ARS, il faut qu'on soit plus au fait de notre présence sur des dispositifs.

Enfin, il y a le **Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)**. Démarche diagnostic dans un premier temps. Il s'agit d'un Projet de territoire Drôme et Ardèche sur la santé mentale et les soins psychiques. Il y a eu beaucoup d'échanges, le diagnostic sera présenté le 4 octobre 2019. La partie la plus importante est celle de la définition de notre plan d'actions sur la santé mentale. Les priorités sont nombreuses d'un point de vue psychiatrique ou d'un point de vue santé mentale. On est quand même dans un territoire où on a le risque suicide qui est important. Il y a une formation des professionnels à mettre en place, il y a la question du logement qui a été abordée dans le cadre de ce PTSM. Liens avec les bailleurs sociaux, tout un travail à faire. [...]

On travaille également sur les **Contrats Locaux de Santé (CLS)**. Bonne couverture sur le territoire, 6 CLS signés, qui représentent plus de 50% de la population couverte par un CLS. C'est vraiment une dynamique où la santé mentale est bien présente. Il s'agit d'aller vers les personnes les plus démunies et donc également la problématique du logement. Ce qui est intéressant c'est que c'est **une dynamique qui est créée avec un engagement politique des collectivités**. ... Il y a également des CLS qui couvrent des communautés de communes rurales. Sur ces territoires ruraux : comment prendre en charge les personnes en souffrance, comment les accompagner ? Ce sont des problématiques différentes.

[..]

Il y a besoin de coordination, peut être que ces dispositifs peuvent se décliner dans le parcours de la personne pour le fluidifier. On est dans ce rapprochement, dans cette construction de réseau, peut-être de **réseau santé précarité**, donc il faut que ce soit un travail collectif, je n'ai pas la seule réponse, c'est à tout le monde de s'y mettre et d'être coopératif. On a toujours

tendance à cloisonner les choses, **c'est facile de les cloisonner puisque on dans des stratégies descendantes** par institution. Décloisonner c'est un exercice beaucoup plus difficile, pas parce qu'on ne le veut pas, parce que les moyens sont contraints... peut-être que cette politique de LDA, va nous aider à travailler ensemble.

Echanges avec la salle : l'habitat inclusif

Anne Chatanay-Brosset, pour SOLIHA Drôme (Solidaires pour l'Habitat). Il y a maintenant à peu près un an, a vu le jour un projet d'habitat inclusif qui a été mené conjointement avec LADAPT.

Le principe : 4 personnes partagent un logement, elles ont chacune une chambre indépendante. En fonction de leur handicap, elles partagent des espaces communs et LADAPT porte tout l'accompagnement, la coordination des intervenants, la mutualisation, etc. Ce qui permet de réduire les coûts et d'offrir un service qui est bien plus performant pour les personnes accueillies et logées. L'intérêt, c'est qu'ils ont pu s'installer à côté du GEM, les personnes qui sont logées ont la possibilité d'accéder à toutes les actions qui sont portées par le GEM¹. Ils sont en centre-ville, donc ils gagent en autonomie, C'est un projet qui avait été porté par l'association des familles qui avaient besoin pour leurs jeunes ou moins jeunes, de savoir que demain leurs enfants pourraient avoir un logement, pas complètement autonome qui les insère au cœur de la ville et qui leur permet aussi de vivre de manière indépendante.

Aux dernières informations, l'ARS finançait un poste de coordination qui permettait que toutes les interventions de l'ensemble des professionnels de santé, de soins puissent travailler ensemble. Ce sont de beaux projets.

¹ GEM : Groupement d'entraide mutuelle. Personnes qui ont des troubles psychiatriques sévères qui ne sont pas des espaces de soins.

◇ Véronique CAPPE, déléguée départementale Drôme, Fédération des acteurs de la solidarité

Développer quelques points qui sont en lien avec une réflexion menée avec le secteur de la psychiatrie et les acteurs de terrain, notamment sur Montélimar. Ces réflexions font écho au plaidoyer de la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne Rhône Alpes, et avec le collectif des structures de la Drôme

1. **Décloisonnement et temporalité**, parce qu'effectivement, autour de l'accompagnement il faut travailler en commun des propositions multi-partenariales et avec de multi-financements (financements CD ARS). Il faut aussi penser des types de structures, avec des habitats inclusifs tels qu'évoquait Anne Chatanay-Brosset et il y a des modèles à créer.

Dans ces rencontres on a pu parler d'appartements accompagnés, de l'importance du lieu de socialisation parce qu'on est également sur du logement diffus, par définition. On a besoin, et les personnes ont besoin, d'avoir **un lieu central**, un lieu ressource « pôle ressource », ce qui nous manque fondamentalement sur les territoires, avec une possibilité de **mobiliser une mesure d'accompagnement adaptée et de manière plus réactive peut-être qu'aujourd'hui**. On est sur des modèles d'accompagnement qui ont du sens et qui ne peuvent pas être activés de manière assez réactive à la fois pour les personnes et aussi pour les bailleurs. On voit bien les difficultés une fois le relogement effectué, de pouvoir mobiliser une mesure d'accompagnement s'il y a un accident de la vie, une petite baisse de moral.

On va essayer de mobiliser les choses, et d'arriver bien avant une procédure d'expulsion. Aujourd'hui on a des mesures AHM (Accompagnement Hors les Murs) qui sont des modifications des CHRS, de l'accompagnement CHRS dans le logement ou hors le logement, en tout cas détaché de cette question du logement. Il s'agit d'une mesure AHM qui peut être mobilisée plus facilement avec le SIAO. On ne dispose pas d'un nombre de mesures suffisant aujourd'hui pour répondre à la demande et on a cette volonté de pouvoir

développer des modèles sauf que souvent on est bloqué par le système des appels à projets. On a besoin aussi de possibilité d'hospitalisations à domicile. Avec le collectif, on échange avec le secteur de la psychiatrie de Sainte Marie sur Montélimar pour développer l'accès au logement direct et avoir un étayage différent. Suite à la fermeture de lits hospitaliers, il est observé un public qui attend une place en CHRS en diffus, on est déjà sur le LDA quelque part, mais ils arrivent six mois après la sortie de l'hôpital, donc ils ne sont plus stabilisés. Il est alors nécessaire de faire des allers-retours et on n'est plus efficace, on manque de possibilité d'accueil rapide pour ce public. On gagnerait en efficacité pour eux, et aussi en moyens humains, en moyens financiers.

2. **Insister sur l'importance des difficultés rencontrées par les bailleurs** parce que pour qu'il y ait un lien de confiance, un partenariat, il faut pouvoir répondre à leurs besoins une fois que les gens ont été relogés. Aujourd'hui on le fait ponctuellement mais sans être missionné réellement pour cela. Il y a une mesure d'ALSM. Il faut pouvoir se mobiliser en passant par l'assistance sociale de secteur, c'est compliqué aussi pour les bailleurs, d'avoir le temps nécessaire du repérage. Il faut aussi être vigilant à ça pour rendre le logement durable au-delà du logement d'abord. Sinon il y a le logement d'abord et on recommence....

J'insisterai sur les besoins de travail conjoint avec les bailleurs sur les territoires. Il a été évoqué avec les collègues du CHRS, des territoires qui sont différents, des territoires ruraux avec des besoins qui sont spécifiques, des possibilités de relogement qui sont aussi spécifiques, des difficultés de relogement où le nombre de bailleurs est limité. Il faut pouvoir travailler sur l'accès au logement/bailleur privé, développer des modèles types agence immobilière à vocation sociale. Ce sont des chantiers à mener ensemble.

3. **Développer la question de la palette de réponse adaptée**. Dans le plan logement d'abord, il y a bien des objectifs IML qui répondent à certains besoins, la pension de famille, mais on a aussi, si on parle de décloisonnement, la possibilité d'innover ensemble en fonction d'un territoire. Quand est ce qu'on propose ces projets ? A qui ?

Comment ? En dehors des Appels à projets, des marchés publics, quelle est la place de l'innovation ?

J'avais besoin que l'on reprenne des éclaircissements sur le déploiement de plan logement d'abord au niveau local avec des précisions sur le plan d'action dans la Drôme pour avoir une vision plus claire pour nos partenaires, opérateurs, associations, pour la transformation des CHRS. Aujourd'hui on a des financements par le plan pauvreté, on ne sait pas quelles sont les évolutions à venir. On

pourrait imaginer des transformations des CHRS, mais **quel est le déploiement local ?**

Accéder à un logement sur Valence ou sur Nyons, ce n'est pas la même chose. C'est aussi compliqué pour les personnes qu'on accompagne de s'inscrire à nouveau dans un autre territoire, c'est changer de repères, c'est prendre un rythme ... ce qui induit une vulnérabilité dans le logement, parce que les personnes ne savent pas vers qui se tourner. Il faut penser à cette période de transition dans le logement, à un filet de sécurité.

Echanges avec la salle : Les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens

Fanny Gagnaire, coordinatrice Régionale Hébergement-Logement, Fédération des Acteurs de la Solidarité AuRA

Pour compléter la question du déploiement du Logement d'Abord, à une échelle plus globale moins territoriale, on a travaillé ces derniers mois à la rédaction des cahiers des charges pour soutenir les associations à la rédaction des Contrats Pluri annuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Cela fait partie des obligations de la loi ELAN pour les associations d'ici la fin du quinquennat. Certains territoires rédigent les contrats, mais c'est une nouvelle pratique, dans le reste du territoire de la région et même à l'échelle nationale. A l'issue de ce cahier des charges, dans la loi ELAN, il n'y avait pas d'indicateurs précis. Néanmoins, le ministre Julien Denormandie a ajouté des orientations stratégiques et des indicateurs précis pour les associations. Les orientations stratégiques sont cohérentes par rapport au débat de ce matin :

- Favoriser l'accès rapide à un logement ordinaire ou adapté ;
- Adapter l'offre en fonction de l'évolution des besoins des territoires et des personnes accueillies en cohérence avec les objectifs de la politique publique du logement d'abord.

A travers ces orientations, quatre indicateurs ont été définis pour les associations qui sont :

- Le taux de sortie vers le logement ordinaire ;
- Le taux de sortie vers le logement adapté ;
- Le nombre de ménage qui dispose d'une demande de logement social active ;
- La durée moyenne de séjour.

Ce sont des indicateurs pour les Centres d'Hébergement, qui sont aussi concernés par la réforme de la tarification du BOP 177, complétée par les crédits de la stratégie pauvreté mais qui sont des crédits qui sont non reconductibles. Ils ne sont pas sous le régime de l'autorisation et donc qui ne permettent pas de pouvoir développer à long terme des projets stratégiques en lien avec la politique du Logement d'Abord.

On se pose des questions sur la cohérence et les objectifs de la politique du Logement d'Abord que l'on défend bien-sûr.

A l'échelle locale, le PDALHPD a été rédigé après la mise en place de la loi ELAN. Celle-ci rend les CPOM qui vont être rédigés par les associations opposables au regard du plan. J'ai donc une question qui s'adresse à la fois aux services déconcentrés de l'Etat mais également au Conseil Départemental : Est-ce que vous avez prévu des espaces de discussions et de négociations suffisamment ouverts pour permettre aux associations de ne pas être, à travers ces indicateurs, entre guillemet "responsables" de la réussite ou pas de la politique du Logement d'Abord ?

Conseil Départemental : Les CPOM (loi ELAN), c'est quelque-chose qui nous est inconnu. Le Conseil Départemental est présent aujourd'hui pour se sensibiliser sur le logement d'abord. Effectivement, avec les associations nous travaillons principalement sur les projets et puis de ne pas les mettre en difficultés. Cela doit s'inscrire dans ce cadre.

DACS de la Drôme : Nous sommes sur la même longueur d'onde au niveau de l'Etat, c'est à dire on est bien entendu là pour accompagner les associations, les aider à élaborer leur CPOM et non pas pour leur mettre des bâtons dans les roues.

Christian Laval : question par rapport aux indicateurs, ce sont des indicateurs de mesure de flux c'est-à-dire que derrière, il y a un constat que les gens « s'enquistent » dans les CHRS. Ce n'est pas souvent que j'entends parler de transformation de CHRS : **Qu'est-ce que vous faites comme propositions de transformations ? Qu'est-ce que vous mettez derrière ces termes ?**

Il a été évoqué la notion de « **de pôle ressource** ». La question, ce n'est pas qui pilote l'avion, mais quels sont les espaces pour qu'à un moment donné, face à ce constat de manque de réactivité, on mette en place effectivement ces « pôles ressources » ? Comment vous voyez la concrétisation des pôles ressources ? A quelle échelle de territoire ? Avec quels types d'acteurs ?

Véronique Cappe : Sur la question de la transformation des CHRS, je parlais des CHRS hors les murs. On peut imaginer à terme que les CHRS puissent faire glisser les baux au nom des personnes qui sont accompagnées. On peut essayer de développer l'accompagnement hors les murs. On a des listes d'attente sur l'accompagnement hors les murs. En ayant l'accompagnement adapté, on peut arriver directement au logement. L'accompagnement hors les murs permet le logement d'abord et évite ce temps d'attente de 6 - 9 mois pour accéder à un CHRS aujourd'hui. Il y a des gens qui ne sortent pas des CHRS. Normalement il y a des prises en charge de 6 mois renouvelables une fois, mais il y a des personnes pour qui il n'y a pas de solution. Les propositions de pensions de familles, de logement adapté ne sont pas

suffisantes aujourd'hui pour permettre aux gens de sortir. Pour le moment, le développement de place en pension de famille est inégal sur le territoire, par exemple il n'y pas suffisamment de places en pension de famille sur territoire Teil/Montélimar. Des projets ont été déposés mais il y a un déploiement qui est conditionné au plan d'action, donc il y a un nombre de places identifiées à déployer en fonction du plan quinquennal mais pas de possibilité de développer un projet qui existe, qui pourrait aboutir mais qui n'entre pas dans les objectifs chiffrés. C'est là où on manque de réactivité et d'efficacité parce que ce projet d'ici 3 ans, il faudra tout recommencer : le bâti on ne l'aura plus, le partenariat on ne l'aura plus, ce qui est dommageable.

Christian Laval : sur les propositions au niveau du pôle ressource ?

Véronique Cappe : sur le pôle ressource, on a décidé avec les acteurs de terrain sur le bassin montilien, de se rencontrer avant cette journée Logement d'Abord, de manière assez large. On s'est donc rencontrés dans le cadre des Appels à Projets SAMSAH et on s'est mis d'accord sur le fait que l'attribution de places SAMSAH ne pouvait pas être une fin en soi et qu'il fallait poursuivre, développer ces temps d'échanges au niveau d'un territoire communal. L'agglomération a aussi des difficultés : les services de santé généralistes, les services sociaux de manière large. Il était essentiel de se réunir afin de savoir comment on pouvait monter ensemble des projets et ce pôle ressource. Aller plus loin sur la création de ce pôle ressource, ça serait présomptueux, mais l'idée c'est de créer des solutions et des réponses ensemble. Dans ce collectif des acteurs de terrain plutôt communaux et multisectoriels : médico-social, social et bailleurs, il s'agit d'être dans une relation de confiance, et d'habitude de travail ensemble.

◇ **Fabrice Astier, représentant du comité D-base**

Je représente le comité d-base Drôme, qui réunit des personnes accompagnées qui sont dans des structures d'accueil sur différentes villes du département. On a été associé à la démarche Logement d'Abord il y a maintenant un an. Nous travaillons depuis la rentrée à la création d'un questionnaire sur le logement.

Chacun de nous allons à la rencontre des personnes pour faire remplir ce questionnaire. Nous en sommes à aujourd'hui un peu plus de 70 réponses. A partir de ce questionnaire, on peut déjà voir quels sont les axes de travail qui peuvent intéresser tous les partenaires. **Les personnes accompagnées sont des partenaires qu'il ne faut pas négliger.** On va apporter notre pierre à l'édifice.

Le questionnaire est introduit par une phrase écrite par une personne accompagnée qui est décédée récemment « *sans le logement on disparaît : l'invisibilité sociale nous a-t-elle protégée, abîmée peut être même les deux. Parlons précarité, faisons donc connaissance avec vous via ce questionnaire. Le comité D-base existe pour faire remonter au plus haut point vos attentes. Vous avez même la possibilité de devenir acteur à part entière de votre avenir, la précarité se trouve à tous les niveaux, D-base permet à chacun d'exprimer son ressenti et a comme mission de vous orienter vers les solutions qui préserveront votre dignité, soyez acteur et réaliser un de vos rêves, même s'il est petit ce logement* ».

D-Base, en pratique

Nous rencontrons les gens, et nous leur présentons la démarche logement d'abord. Ils trouvent que c'est très bien. Toutes les personnes questionnées trouvent que « **c'est bien d'être chez soi, pouvoir vivre comme tout le monde** », pouvoir recevoir, notamment ses enfants quand on en a, sa famille, pouvoir avoir des animaux dans de bonnes conditions, et bien, c'est super bien. Je crois que, **si tu n'as pas de toit, tu n'as pas de toi**. Tu n'as pas de coin pour te retirer, pas de coin pour réfléchir, pas de coin pour être seul avec toi même ce qui est indispensable pour se reconstruire. Il faut **se sentir en sécurité** aussi, pour pouvoir, comme le souhaite le département et l'Etat, avec le plan LDA, sortir de l'urgence.

On ne peut pas sortir de l'urgence comme ça, sans avoir un minimum de repères et de sécurité.

Christian Laval : le plus dur ce n'est peut-être pas de rentrer en logement, mais d'y rester. Pour rester dans un logement, les personnes concernées qui étaient déjà passées par là,

peuvent être des personnes importantes et aidantes afin que les personnes qui accèdent au logement ne soient pas accompagnées simplement par des professionnels mais par des personnes concernées

Fabrice Astier: Rentrer dans un logement c'est bien, mais s'y maintenir c'est encore mieux. Très modestement, je pense que les délégués des personnes accompagnées et les personnes accompagnées les plus motivées ; riches de leur expérience, qui ont été concernées par l'accès au logement, l'entrée dans le logement et le maintien dans le logement ; peuvent donner des coups de main en complément à ce qui se fait déjà, puis que les professionnels travaillent avec les bénévoles.

Il faut à mon avis **un coup de main à l'installation**. Il faut essayer de mobiliser au plus vite les associations solidaires qui existent pour avoir des meubles, pour avoir un lit (un vrai lit, pas simplement un matelas), de quoi cuisiner, de la vaisselle, et éventuellement un frigo, pour pouvoir se sentir bien dans son logement. Et ça il faut le faire vite parce que si la personne reste un mois dans un logement vide ou à moitié vide, elle ne s'y sentira pas bien.

Ensuite il faut un **coup de main à l'insertion dans le quartier**, c'est à dire dans la cité, il faut là aussi apporter un plus : informer les gens sur l'accès à la mobilité : accès aux bus, aux trains, aux aires de covoiturage, au vélo, tout ça c'est important, ça existe partout, et il faut informer les gens de ces possibilités parce que la mobilité, c'est le retour à l'autonomie. En particulier ça permet de chercher plus facilement de l'information ou de l'emploi et là aussi c'est très net, l'obstacle numéro 1 pour l'accès au logement, pour tous les gens qu'on a interrogé, c'est l'absence de revenu ou des revenus beaucoup trop faible.

Autre grande question : c'est la solitude et l'isolement que ressentent beaucoup de gens quand ils se retrouvent dans leurs murs, donc on peut aussi aider les personnes qui sont dans un logement à découvrir le tissu associatif local, les lieux où ils peuvent se rendre, les adresses qui peuvent leur être utiles. Ce qui est important, c'est que les SDF deviennent des ADF (Avec Domicile Fixe), il faut sortir de ce qui est pour moi une catastrophe pour beaucoup de personnes accompagnées, **sortir de l'entre**

soi, essayer de ne pas fréquenter des gens qui sont autant dans la difficulté que vous, ou au même niveau de difficulté que vous voire pire, car ça, ça ne donne pas de très bons résultats.

Autre chose qui paraît importante : c'est le coup de main aux accueils de jour. On voit bien que les Accueils de Jour, sont un lieu important pour toutes les personnes qui sont en difficultés, il faut donc les transformer, avoir la volonté de transformer ces lieux. Ce sont quand même des lieux d'accueil d'urgence, c'est-à-dire les gens viennent pour manger, pour régler leurs problèmes administratifs les plus criants. **Transformer ces lieux en lieux de vie réellement,** en lieux ressources où puisse organiser des rencontres, des réunions, avoir une bibliothèque, organiser des ateliers. Ce qui n'est pas le cas actuellement. On fait la tournée pour faire remplir le questionnaire des accueils de jour, et bien que ce soit les professionnels, les bénévoles, les intervenants extérieurs et les personnes accompagnées, elles sont reçues dans des conditions qui ne sont pas optimales. Il faut convaincre les communes, les intercommunalités, le département, que c'est de l'intérêt de toutes les communes d'avoir un lieu où l'on puisse accueillir comme il faut à la fois les personnes accompagnées et tous les accompagnants qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

Christian Laval : Combien vous avez d'adhérents pour faire tout ça ? Vous ne nous avez pas parlé de moyens... Les associations font des propositions de soutien et d'aide. La puissance publique va se poser la question de votre force de frappe (pour les associations) ?

Fabrice Astier : Actuellement ce sont des structures qui accueillent sur le territoire. Notre pari c'est de mobiliser le plus possible de personnes accompagnées pour nous rejoindre et travailler avec nous sur un sujet... C'est un public qui est quand même relativement volatile. Il y a des gens qui sont là pour 6 mois d'autres 12 mois, et il y en a pour plus longtemps. Donc il faut qu'on s'adapte à ce public qui n'a pas vocation à rester jusqu'à l'âge de la retraite dans la structure où il est à l'heure actuelle. Finalement, il s'agit de dire aux personnes accompagnées, si vous ne participez pas, on va prendre des décisions à votre place qui vous concernent. Plus on participe, plus je pense qu'on pourra peut-être faire entendre

nos besoins. On voit que les gens ont besoin de parler, pour faire remplir le questionnaire on pensait avoir besoin de 5 minutes, ça dure 10 minutes, 14 minutes, donc il y a un besoin. **Les gens ont besoin qu'on les écoute,** après ça sera à nous, de pouvoir leur montrer un jour, que les demandes ont été suivies d'effets, et ça c'est encore une bonne question.

◇ **Sébastien Templier, directeur de l'ANEF Drôme Ardèche, au nom du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) :**

Ce que je voudrais dire par rapport au SIAO, c'est quelque chose qui pourrait être de l'ordre du ciblage d'une population ou d'une problématique, accompagner la réalité du vivre ensemble. Parce que la question c'est « *le SIAO dans tout ça ?* », « *Pour le Logement d'Abord, que fait le SIAO, on sert à quoi ?* » Dans les dispositifs de politiques publiques, il est rappelé régulièrement qu'il s'agit de la pierre angulaire, ou l'articulation, etc.

Quelques repères sur le SIAO et son histoire

Qu'est-ce que fait le SIAO ? On peut rappeler que les SIAO restent un événement historique qui a été déclenché par les enfants de Don Quichotte lors de l'hiver 2006. « *Qu'est ce qui se passe à ce moment-là ?* » C'est un moment où l'opinion public regarde la réalité, regarde, les personnes sans-abris, qui sont-elles ? Dans quelle situation elles sont ? quel est le problème ? Pourquoi elles sont dans la rue ?

L'opinion publique commence à s'intéresser, on soulève le couvercle, la réalité. Il y un tournant à ce moment-là. Antérieurement (à partir de 1984 voire avant lors de l'appel de l'abbé Pierre), chaque hiver on se rend compte qu'il y a des gens dehors, l'opinion publique s'en émeut, l'Etat met alors en place des places d'accueil d'urgence pour mettre à l'abris les personnes afin qu'elles ne meurent pas de froid dans la rue. Ce qui est questionnant c'est que chaque année, on va reproduire ce dispositif. Au mois de novembre, **une circulaire urgente** est émise pour traiter **un problème imminent**, grave auquel il va falloir répondre, c'est à dire **l'arrivée de l'hiver**. C'est quand même interrogeant. Julien Damon sociologue,

identifie que c'est parce qu'on cible une population qui est en fait une représentation, une idée qu'on se fait des personnes à la rue : " voilà le profil type de la personne en errance", que l'on va répondre en ciblant cette population sans lui avoir demandé qui elle était vraiment, quelle était sa problématique, quel était son besoin, et on met en place une politique pendant 20 ans, chaque année. On ouvre des places d'urgence.

Lors de l'hiver 2006, les enfants de Don Quichotte regardent « ce qu'il y a dedans ». Ce qui s'est passé alors, peut-être parce que les enfants de don Quichotte n'étaient pas des professionnels, donc considérés comme incompetents, ils ont écouté ce que disent les gens. Qu'est-ce qu'ils ont appris ? trouvé à ce moment-là ? (La FNARS² à l'époque, avait tout de suite organisé une conférence de consensus pour rassembler pendant un an des travaux, et l'ensemble des connaissances qu'on avait sur la question des personnes sans-abris).

Le premier point : On ne connaît pas la situation des personnes. Encore une fois c'est une **représentation**, mais en réalité, parmi les personnes sans-abris, on trouve des femmes, des hommes, des jeunes, des vieux, des personnes avec des longs parcours à la rue, des familles, ... Donc **on ne peut pas imaginer répondre de manière homogène à des situations qui sont complètement hétérogènes.**

Deuxième découverte : les personnes n'ont **pas toutes accès à une évaluation sociale de leur situation**. C'est à dire qu'elles sont **mises à l'abri**. On ne réfléchit que la mise à l'abri pour ne pas que les gens meurent de froid, le lendemain matin, dans le pire des cas, ou dans sept jours, dans le meilleur des cas, elles doivent repartir. **Il n'y a pas d'évaluation de leur situation, pas d'accès au service public, pas d'accompagnement**, etc. On est en 2006.

Autre prise de conscience : **le public est trié à l'entrée des structures, le saucissonnage**

des problématiques. Le fait que l'on traite d'un côté la maladie psychique, de l'autre côté l'addiction, etc. Il y a donc cette absence de coordination des prises en charge et surtout des temporalités.

L'idée de l'époque était de dire qu'il faut un service public de l'accès à l'hébergement et au logement. On est dans le cadre du Logement d'Abord en 2007. Il y a d'abord la création, d'un **plan d'action renforcée pour l'humanisation des structures de l'accueil d'urgence, et puis la mise en œuvre des SIAO, service intégré de l'accueil et de l'orientation.** C'est un service public, l'objectif d'un service public, c'est qu'il réponde aux principes du service public :

- **L'égalité de traitement** devant l'accès à l'hébergement et au logement ;
- **L'adaptabilité** de ce service. Le service doit s'adapter à la situation des ménages et des territoires ;
- **La continuité**, ce n'est pas normal de saucissonner, qu'il y ait des fins de prise en charge, qu'il y ait des ruptures dans les prises en charge, le fameux phénomène en escalier.

C'est à partir de ces éléments qu'ont été créés les SIAO.

Le SIAO dans la Drôme

On a créé une commission d'examen des situations, qui est une commission partenariale, c'est-dire réunissant des acteurs de structures différentes et de compétences différentes. Ils s'interrogent sur quels sont les besoins du ménage et comment on va tenter d'y répondre collectivement pour faciliter son accès au logement à travers les missions d'observation des besoins. Il y a également eu la création d'un Comité de Pilotage SIAO qui rassemble les décideurs stratégiques du département c'est-à-dire : l'Etat, le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé, les représentants des structures d'hébergement, les bailleurs, les bailleurs de logement accompagné, etc. L'objectif, c'était de se dire on va regarder les difficultés, les problèmes, pourquoi les gens

² FNARS : Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale, devenue en 2016, Fédération des Acteurs de la Solidarité

n'acceptent pas les logements, ne s'y maintiennent pas. On va essayer collectivement d'avancer sur les sujets. C'était ça l'ambition.

Alors on se heurte à des freins, je parle de 2019. Cela fait 10 ans qu'on traite le problème de l'accès au Logement d'Abord. On se heurte à un certain nombre de freins. C'est là où il ne faut pas se tromper, **il faut regarder les difficultés.**

Les conditions du Logement d'Abord dans la Drôme pour le SIAO

Logement d'Abord, ça veut dire d'abord du logement, c'est la formule de l'UNAF0. On s'aperçoit que notamment dans le privé, on a de plus en plus de mal à avoir du logement qui corresponde aux moyens des personnes en difficultés, donc il faut du logement.

Ensuite, il y a un phénomène important, **c'est la question de l'ambivalence des citoyens**, qu'est-ce qu'ils disent quand ils voient des gens dans la rue ? Ils sont catastrophés, ils se tournent vers l'Etat, et **ils affirment : il faut que l'Etat fasse quelque chose** pour ouvrir des places supplémentaires, etc. Puis ils demandent tous les jours à leur maire de préserver leur tranquillité, préserver leur territoire, **ils ne veulent pas de gens qui ne correspondent pas à leur code d'habitat à côté de chez eux**, pas dans leur jardin. Nous sommes dans une contradiction qui rend compliquée l'accès à l'habitat pour des personnes qui n'ont pas le code qui correspond au territoire, au quartier, dans lequel il peut s'implanter. Pourquoi je dis ça ?

Il est important d'insister sur cette contradiction parce qu'il a été rappelé tout à l'heure qu'il sera nécessaire d'accompagner les personnes sans-abris, de participer au changement des regards des citoyens aussi. Si on propose un logement à une personne sans abris depuis une longue période et que son mode d'habitat est différent de celui du voisin, comment on fait pour l'accompagner ? En ciblant notre intervention à partir d'objectifs définis au niveau des politiques publiques sur catégorie de public, on passe à côté de ce travail sur **le vivre ensemble** ! Ce travail est pourtant normalement la vocation du travailleur social. Comment on facilite la cohésion sociale ? Comment on accompagne ? Il sera nécessaire

de déplacer notre intervention sur le quartier, sur le vivre ensemble, sur ces questions de comment on gère la suite ? comment on a des lieux collectifs où les gens se sentent appartenir quand ils sont dans leur logement ? Comment faire en sorte qu'ils ne se retrouvent pas tout seul ? comment on gère la solitude ?

Il faut bien que les professionnels interviennent sur ces sujets, or à mon avis, on a déplacé notre intervention, on n'est plus au bon endroit. Ce qui ressort des échanges de cette matinée, **c'est dans les lieux de vie, les quartiers qu'il faut intervenir.** Il s'agit d'un travail invisible. **Travailler sur un territoire, sur un quartier, un vivre ensemble, cela ne se voit pas tout de suite par des taux d'activité, par des durées moyennes de séjour ou par des taux d'accès au logement.** Ce n'est pas si évident d'évaluer en terme de politique publique, mais en même c'est à nous en tant que professionnels et associations de l'action sociale de se ré-emparer de ce sujet qui a existé, notamment dans les centres sociaux. Il y a encore quelques années, des commissions d'actions sociales locales réunissaient des compétences et des ressources locales qui rassemblaient professionnels et acteurs du territoire dans le nord de la Drôme. Elles étaient portées par le département qui visait à rassembler, à travailler sur cette question du vivre ensemble.

Christian Laval : à quoi sert le SIAO maintenant ? Comment peut-on selon vous revenir vers quelque chose qui aurait du sens ?

Sébastien Templier : Au SIAO, lorsqu'on analyse des situations des personnes qui font une demande d'accès au logement/hébergement, On observe que se sont pour beaucoup des gens qui auraient tout à fait la possibilité d'accéder au logement : ils ont les moyens, les ressources, cela correspond au marché, au territoire, par contre on identifie qu'ils ont des besoins d'accompagnement. Il s'agit de besoins en terme d'insertion sociale, de santé, d'accompagnement à la parentalité. C'est à ce niveau que le périmètre du SIAO s'arrête. Pour répondre à ces besoins qui se distinguent de celui du logement, on voudrait donc créer une plateforme avec l'idée de rassembler des acteurs avec des compétences différentes, il s'agirait d'intervenir à partir de la situation du

ménage particulier qui accède à ce logement. On a bien quelque chose de très fin. Au SIAO, pour le moment, on peut seulement préconiser : "il faudrait", « ce serait bien qu'il y ait un accompagnement », etc. On prépare un accès au logement par le contingent préfectoral par exemple, en demandant au service de l'Etat de trouver un logement, et ensuite tout se perd. **L'action n'est pas articulée, pas coordonnée, j'irai plus loin, n'est pas pilotée, et je pense que c'est sur ce point qu'il faut qu'on progresse : sur le pilotage de cette articulation.**

Il faut que l'on travaille ensemble, certes, mais il faut quand même **piloter l'action**, surtout dans les situations compliquées, qui supposent un engagement, des acteurs, une présence, un répondant. Pouvoir justifier de ce que l'on fait. Cette question du pilotage elle est centrale aujourd'hui si on veut qu'elle devienne une réalité sur la coordination à partir du logement.

Christian Laval : Sur le pilotage vous avez des propositions ? Avez-vous réfléchi ?

Sébastien Templier : On ne fait que ça ! On pense qu'il faut d'abord créer des commissions à un niveau de bassin de vie. **Les conférences intercommunales du logement, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale aujourd'hui nous semblent la bonne taille.** A l'échelle départementale, se pose un problème des milieux ruraux et des milieux urbains. Au niveau des SIAO, il existe une commission d'examen des situations prioritaires qui n'est pas encore investie mais qui pourrait devenir plus technique, plus concrète au sens « de tel ménage est en difficulté pour accéder à un logement : Quel logement on met en place très concrètement ? Quel acteur va être présent et signe en bas de la page et puis quel pilote garantit que cette articulation aura lieu ?

◇ Daniel Nouaux, Valence Romans Habitat, bailleur social

Christian Laval : Comment fait-on pour capter du logement ? les bailleurs aujourd'hui sont des partenaires ?

Je voulais commencer par me plaindre un peu d'une incohérence des politiques nationales au niveau du logement.

Les bailleurs sociaux ont subi une décision de l'Etat qui était une forme de taxe sur l'APL³ (je vais l'appeler comme ça). C'est à dire que si un bailleur social loue à un locataire qui perçoit l'APL, l'APL est diminuée de 0 à 50 € par mois selon le montant de l'APL mensuel. Cette baisse, pour que le locataire n'en subisse pas les conséquences, est prise en charge par le bailleur. **C'est une incohérence l'Etat pénalise les bailleurs sur le fait qu'ils logent des personnes bénéficiant de l'APL, c'est-à-dire, à priori des personnes en difficultés et avec des ressources modestes.** Alors qu'en louant un logement à un locataire qui, par exemple est salarié et, ne perçoit pas l'APL, le bailleur social ne paiera pas de taxe sur le logement. Donc indirectement on encourage les bailleurs à loger les personnes qui sont salariés, qui ne perçoivent pas l'APL, alors que ça devrait être l'inverse à priori.

Aujourd'hui on est réuni pour parler du Logement d'Abord, on nous demande à nous bailleurs, de loger les plus démunis et on va nous assujettir à la même taxe. Il y a une incohérence majeure. Les bailleurs ne souhaiteront pas, à mon avis, avancer sur le Logement d'Abord avec cette forme de taxe qui est particulièrement dissuasive.

Comme je suis quelqu'un qui ne reste pas que dans la critique, je fais une proposition : **au lieu de taxer les bailleurs sur** (pour Roman habitat, le nombre de personnes qui touchent l'APL, c'est environ 70 % du parc), les 70 % **des personnes qui perçoivent l'APL, c'est-à-dire les plus pauvres, taxer-les sur les 30 % des personnes les plus riches qu'ils logent.** Ainsi, les bailleurs qui en logent moins ne seraient plus taxés et ça serait plus logique. **Aujourd'hui**

³ APL : Allocation personnalisée au Logement

un bailleur qui loge 30% de personnes qui perçoivent l'APL est moins taxé qu'un bailleur qui loge 70% de personnes percevant l'APL. C'était ma première remarque, parce que le thème de la table ronde, c'était « adapter les politiques publiques aux réalités territoriales ». Je pense que si on veut avancer, et avancer avec les bailleurs, il faut qu'on ait un minimum de cohérence et qu'on ne demande pas tout et son contraire.

Je pense que c'est très important de prendre en compte la difficulté pour un bailleur d'accueillir une personne qui n'a pas « les mêmes codes », dans une résidence qui a un fonctionnement où tout le monde vit dans le calme et ne supporte rien. Si vous faites entrer dans cette résidence par quelque moyen que ce soit, une personne qui va faire la fête tous les soirs, vous allez mettre le feu dans cette résidence. Vous allez faire partir toutes les personnes qui ont envie de calme. Là où je rejoins complètement

Sébastien Templier (SIAO), c'est de dire, si on fait entrer quelqu'un qui a un code différent, "code" j'ai trouvé ce terme très bien choisi, et bien effectivement, il faut un accompagnement, un accompagnement sérieux et un accompagnement durable.

Je vais prendre un exemple. Une personne qui sort d'hôpital psychiatrique et qui est en voie de réinsertion, le bailleur est d'accord pour la loger. Au début elle prend son traitement tout va bien, et puis trois ans après, elle ne le prend plus. Elle commence à jeter des trucs par la fenêtre (ce sont des exemples vécus), elle hurle la nuit. Ce jour-là, en tant que bailleur, on est tout seul pour gérer ce problème, on n'a plus d'accompagnement, on n'a plus de personne avec nous. Je crois que le message que je vais livrer ici, c'est de dire, si on demande au bailleur de participer au Logement d'Abord, il faut qu'on ait un accompagnement sérieux et durable.

2- Table ronde : « Les initiatives et expériences dans la Drôme, éléments à partager pour la mise en œuvre du Logement d'Abord »

Animateur de la table ronde : Christian Laval, sociologue

Christian Laval : Cette table ronde vise la question des expériences plutôt que la coordination des politiques publiques. Pour cela, on a besoin d'avoir des connaissances approfondies sur les publics. Ce qui permet d'aller de l'avant de façon plus informelle.

◇ Vanessa Brossard, chargée de mission, Fondation Abbé Pierre

La Fondation Abbé Pierre (FAP) finance une action d'observation des besoins dans la Drôme. Pour rappel la FAP (Agence régionale) a deux activités principales :

- Soutenir financièrement des projets ;
- Construire un plaidoyer, éclairer les problématiques des gens de leur point de vue.

L'observation et les expériences conduites dans la région nous invitent à mettre l'accent sur ce que l'on produit comme connaissances des besoins de personnes pour construire des réponses qui vont permettre de résoudre des problèmes tels qu'ils se posent.

Plusieurs constats sont posés :

Constat : l'observation est essentiellement dépendante des dispositifs de réponses, qui eux sont largement questionnés et qui ne permettent pas de tout observer, notamment concernant le sans-abrisme. Il est essentiel d'être très vigilants à la façon dont on pose ces questions d'évaluations.

Constat : le contexte favorise le non recours, il est important et la conséquence des saturations des dispositifs. Une partie des personnes ciblées se détournent des dispositifs d'accueil type CHRS.

Pour illustrer ces constats, nous allons prendre l'exemple d'une étude menée à SOLIHA et son pôle de lutte contre l'habitat indigne, concernant l'habitation précaire, problématique non isolée dans la Drôme.

Un des enjeux du Logement d'Abord est de reconsidérer le projet de la personne, qu'elle soit bien au cœur de son projet de vie.

Au cours de l'étude, l'idée est de comprendre pourquoi les personnes sont dans une situation d'habitat de fortune ? L'étude est menée depuis de 2 ans avec SOLIHA, une restitution prévue en 2020.

Observation qui va démarrer avec l'Espace Information Logement. Il s'agira d'observer la demande de logement au sein de ce lieu d'accueil et d'accompagnement. **L'objectif étant d'avoir une observation qualitative des demandeurs de logement.**

Christian Laval : Le non recours est provoqué aussi pour des raisons subjectives, qu'il est important de savoir observer.

◇ Anne Chatanay Brosset, responsable du pôle de gestion locative sociale Drôme, SOLIHA.

SOLIHA est un **bailleur du logement adapté ou accompagné**. Quelques précisions sur cette spécificité de bailleurs : le logement accompagné est un parc de logement classique d'insertion dans le diffus avec un loyer très bas. Il y a environ 300 logements répartis sur l'ensemble du département.

Quelques chiffres : dans le diffus nous avons des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, du département et d'une commune. Ces subventions sont dédiées à l'accompagnement : 68100 €, ce qui fait 269 € par logement par an, soit 73 centimes par jour. Pour les Pensions de Famille : 16 €, par logement et par jour.

Pour les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : 15 000 € environ la place par an.

Il est Important de connaître les chiffres dans leur échelle, pour avoir en tête que les moyens peuvent être travaillés et sont nécessaires pour l'accompagnement dans le logement. **Les actions d'accompagnement doivent être financées avec davantage de cohérence et des moyens fléchés de manière adaptée.**

S'agissant des résidences sociales : la question du Logement d'Abord peut se poser, mais cela reste une solution avec un bail de logement temporaire.

Constat d'une évolution des « profils des entrants » :

En 2017, 61 % des personnes qui entraient dans les logements accompagnés en diffus ou en Pension de Famille avaient déjà un bail classique. Cela veut dire que 39 % étaient soit hébergés ou à la rue. **En 2018 : 46 % des personnes avaient un bail.** **En 2019 : 31 % des personnes avaient un bail classique.**

En conclusion le milieu du logement accompagné s'est adapté aux besoins des plus précaires.

La volonté des acteurs locaux de travailler ensemble

Pour cette journée, les opérateurs locaux ont fait le choix de prendre le temps de préparer leur intervention, de dire collectivement les capacités à se mettre autour d'une table pour développer des projets. Nous avons cette volonté de trouver des solutions ensemble.

Il y a effectivement besoin d'avoir « un pilote dans l'avion » qui soit opérationnel, **le SIAO avec des moyens adaptés pourrait être un bon outil pour assurer la coordination** de la mise en œuvre de cette politique publique.

On peut souligner **le besoin de décroisement des pouvoirs publics à l'image des acteurs locaux.**

Christian Laval : les politiques publiques, le Travail social et soignant sont incarnés par des personnes. Le décroisement est assez interdépendant des personnes. Il y a toujours celles qui ont envie d'ouverture et celles qui font avancer.

Si on veut décroiser, se pose la question de ce que peuvent apporter les bailleurs.

◇ **Daniel Nouaux, bailleur social, Valence Romans Habitat,**

Une difficulté : **l'inadéquation entre la taille des logements disponibles dans le parc et le besoin.** Ce sont des logements qui ont été construits dans les années 1970 : des types 4 ou 5. Aujourd'hui l'évolution de la société fait que les demandeurs de logements dans la Drôme demandent plutôt des typologies 1 ou 2. Cette difficulté est associée à un problème de sécurisation, avec des logements disponibles sur les Quartiers Politiques de la Ville ou quartier sensibles.

On peut adapter aussi la réponse et utiliser **les grands logements pour des projets différents,** par exemple pour plusieurs personnes.

Une **expérience positive dans la Drôme :** des logements ont été proposés en **sous location,** environ 100 à Valence et 30 à Romans, en lien avec l'ANEF, SOLIHA et le Diaconat. Au départ de ce projet en partenariat, les réserves étaient nombreuses. Or, aujourd'hui on constate que **95 % des situations se passent très bien, les 5 % de problématiques sont traitées collectivement en partenariat.** Les partenaires ont le savoir-faire nécessaire et « règlent le problème ».

Finalement, avec ce partenariat, lorsque je rencontre un problème, je suis rassuré car je sais qu'il va être traité rapidement, davantage encore qu'avec des ménages non accompagnés.

Les partenaires font un accompagnement sérieux et de qualité, dans la durée.

Christian Laval : Le SEMISS va maintenant nous faire part d'une expérience réussie, dans le cadre du projet Logement d'Abord local

◇ **Lucie Perraudin, Adjointe de Direction, Lutte contre les exclusions, la Croix Rouge Française, AuRA**

Au niveau local, je représente le SEMISS (Service d'Equipes Mobiles d'Interventions Sociales et de Soins) qui se développe dans plusieurs grandes villes de la région. On constate que les réalités sont différentes en fonction des contextes locaux, par exemple sur une métropole ou sur un territoire comme Valence,

Le SEMISS, face à l'urgence sociale répond à un public sans abris.

Aujourd'hui les définitions du public sans abris, proposées par les politiques, ne sont pas satisfaisantes. Nous avons pu participer à l'élaboration d'un référentiel « maraudes » pour lequel nous avons trouvé un consensus, Il s'agissait d'une démarche accompagnée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité. C'est important de pouvoir se retrouver collectivement à travers une définition la plus représentative possible du ciblage du public.

A été ciblé pour les équipes maraudes :

⇒ **Aller vers les personnes qui sont dans le non recours et la demande.**

Puis une définition Européenne du sans abris porte par la FEANTSA⁴ a été proposée :

- Personne à la rue
- Sans logement, abris provisoire dans les institutions
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- Précaire, menacées d'exclusions sévères
- En logement inadéquat, habitat indigne, surpeuplement sévère.

Aujourd'hui sur le territoire local, cette définition fait sens car elle embrasse toutes ces typologies de personnes. Notamment des personnes repérées dans le cadre de procédures d'expulsions locatives.

On se retrouve dans la définition de Sébastien Templier : prise en compte des personnes dont on ne veut pas comme voisins, comme hébergés, comme patients etc... Il est important de prendre en compte les personnes qui échappent à tous les dispositifs. **Les personnes qui n'habitent plus et qui commence à avoir des attitudes de personnes à la rue.** (Faire la manche etc...).

L'expérience « Un chez Toi(t) »

Pour Valence, le projet « **Un chez Toi** » est encore expérimental. C'est un projet logement d'abord, toujours malléable avec un historique, un présent et un futur à construire dans cette dynamique du Logement d'Abord.

Nous avons travaillé avec l'accueil de jour du Diaconat. L'objet était de repérer des personnes en amont, à partir du pôle logement. Le pôle logement partait effectivement des principes de l'accès direct de la rue au logement, avec un accompagnement intensif mais sur un modèle d'accompagnement classique (réfèrent unique).

Nous nous sommes rendus compte que pour ces personnes, qui cumulent plusieurs problématiques, l'accompagnement s'arrêtait car la référence unique opérant le lien avec le droit commun. On s'est aperçu alors que les personnes n'habitaient plus ou étaient en difficultés dans leur logement.

Nous avons essayé de travailler la multi référence qui s'incarne notamment dans les dispositifs du Un Chez Soi d'Abord.

Le projet est porté par deux équipes plurielles, avec deux organisations qui leurs sont propres. Néanmoins les deux équipes portent un

⁴ FEANTSA : Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abri

principe commun assez fort, celui du rétablissement et de la multi-référence.

Cela demande un maillage important, une coordination, notamment parce **les profils des professionnels sont variés**. Cela nous permet de constater que **le public rencontré dans l'errance n'est pas forcément le même que celui des CHRS**. Il est **difficile d'accompagner les personnes en grandes souffrance psychique dans les CHRS qui ne sont pas suffisamment équipés pour cela**.

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement « coûte » 2000 € la place, l'Intermédiation Locative: presque 2000 € également : cela ne permet pas un accompagnement de qualité. **Nous sommes obligés de bricoler**, de travailler avec le voisinage, les accueils de jour, aller vers la citoyenneté au sens large.

Aujourd'hui **notre mode de financement n'est pas adapté**. Si on veut faire la preuve de quelque chose qui fonctionne, il faut des moyens. **Quelles est la place de l'innovation dans notre champ** si l'Etat ne met pas les moyens à ce niveau-là (veille sociale) ? On peut travailler autour d'une réponse collective.

Christian Laval : les moyens attribués à l'accompagnement, dans la fidélité au modèle Un Chez Soi d'Abord est un Equivalent Temps Plein pour 10 personnes. Il y a effectivement **une personne pair aidante dans les équipes**, est-ce que vous y avez pensé ? Comment cela se pense avec la multi-référence ?

Lucie Perraudin : C'est en réflexion mais pas une priorité. Aujourd'hui, **l'enjeu fort** pour faire tenir une équipe qui émerge de deux associations est celui de **l'organisation et de l'acculturation commune** (rétablissement et multi-référence).

Aujourd'hui nous entrons dans une phase de plaidoyer et de communication auprès de nos partenaires. La pair-aidance est à réfléchir dans le futur. Nous avons été formé au rétablissement par un médiateur en santé pair.

Christian Laval : vous demandez **le droit à l'expérimentation**. C'est légitime de suivre des voix nouvelles, mais très vite nous avons une injonction à l'évaluation. La demande est plutôt, **ne nous mettez pas en tension...**

Lucie Perraudin : Oui le droit d'expérimenter dans une responsabilité collective.

◇ **Sophie Pichegru, coordinatrice du SIAO Drôme**

L'une des missions du SIAO est l'évaluation des situations que l'on évalue à l'appui de chiffres.

86 % sont des personnes isolées, qui doivent être relogés dans des T1 ou T2.

Il y a également le public qui ne vient plus vers nous, celui en squat.

Ce public est de plus en plus précaire avec des problématiques complexes. La solution que l'on peut proposer ne correspond pas aux besoins. Il y a, en plus de l'accompagnement social, **un besoin important de maillage autour**. Comment solliciter et mobiliser autour des situations complexes. Nous, SIAO, à ce jour, nous n'avons pas le pouvoir de s'engager tout au long de l'accompagnement. Les moyens à ce jour sont limités pour les publics que l'on rencontre.

S'agissant de la Permanence Prison : nous devons préparer au mieux la sortie des détenus. C'est très compliqué aujourd'hui, ce public est très peu pris en charge à la sortie, notamment au niveau des soins. Les réponses logement doivent aussi s'adapter aux sortants de prisons.

Christian Laval : ce que l'on pourrait comprendre, étant donné les moyens limités pour l'accompagnement aujourd'hui, de fait cela amène une sélection des personnes que l'on va inclure dans le logement, on va privilégier « le bon locataire ».

Autre point, le public échappe aux observations du SIAO : celui qui est le plus en difficultés. Comment on peut conceptualiser le fait qu'il y a des échelles qui peuvent mesurer les besoins d'accompagnement, **d'intensité variable** ? Au Québec, les personnes peuvent aller d'un

niveau à un autre sur les variabilité d'intensité. On peut aller voir les politiques publiques et se mettre d'accord sur le fait qu'il y a des indicateurs mesurables que l'on peut co-construire ensemble.

Sophie Pichedru : oui nous avons le formulaire SI-SIAO qui permet d'évaluer les besoins, mais c'est le lien avec les partenaires qui peut devenir compliqué. Par exemple, la santé n'est pas représentée dans les commissions.

Sébastien Templier : cela me fait penser à ce que disait Vanessa Brossard, pour l'instant notre évaluation correspond aux modes de réponses qui existent. Le SIAO représente une action collective départementale d'acteurs pluridisciplinaires. Comment aller une vraie connaissance des situations ? L'idée de construire un référentiel de graduation des besoins est intéressante.

3- Ateliers de travail : le logement d'abord, une responsabilité collective

Il est demandé aux participants de réfléchir aux formes de structuration juridique idéale pour la mise en œuvre du Logement d'Abord dans la Drôme. Les participants sont répartis en sept groupes de travail.

Deux grandes orientations ressortent de ce temps de réflexion :

- 1- Un modèle coopératif pour la réalisation d'une plateforme, qui serait le comité de pilotage du Logement d'Abord dans la Drôme
- 2- Des équipes mobiles d'intervention pluridisciplinaire réactive et sur mesure (ayant les moyens d'adapter l'accompagnement aux besoins). Forme à étayer avec les opérateurs locaux.

Comité de pilotage du Logement D'Abord Drôme

Qui ? Direction Départementale de la Cohésion Sociale – ARS – CD – Bailleurs publics et Privés – EPCI – Représentant des personnes concernées - SIAO

Quoi ? Groupement de coopération / commission inter-partenaire / Commission SIAO pluridisciplinaire / Comité de Pilotage de coordination / Plateforme Pilote LDA / Coopération type SCOP

A quelle échelle ? à l'échelle des bassins de vie, à l'échelle des communautés d'agglomération, à l'échelle du département

Quand ? Plusieurs réponses en fonction du niveau d'opérationnalité de la plateforme - Trimestrielle et possibilité de solliciter sur demande, veille par une permanence téléphonique, une fois par semaine

Comment ? Par la remontée des contacts / info du terrain par les acteurs locaux après identification des besoins. Porte d'entrée en lien avec le SIAO. En mobilisant les financeurs via une convention plurilatérale signée par l'ensemble des parties. Ex : GIP (Groupement d'Intérêt Public)

Pour répondre à quels besoins ? meilleure adaptation des réponses, adapter la réponse aux besoins et non aux contraintes, permettre de réduire le risque de non recours aux droits. Etre dans la réalité et la flexibilité. Mise en adéquation des besoins des personnes avec le droit des personnes. Engagement de tous les acteurs Coresponsabilité. Regards croisés. Gagner en temps et en efficacité.

CLOTURE DES JOURNEES LOGEMENT D'ABORD

Christian Laval, Sociologue

Retour sur les deux premières journées

Dans un premier temps, il s'agissait d'une appropriation des dispositifs [Un Chez Soi d'Abord et du Logement d'Abord](#). Puis nous avons essayé de comprendre les approches, notamment celle du [rétablissement](#). Comprendre mais ne pas penser qu'il fallait remplacer toutes les autres. Il y avait un fantasme collectif qu'il s'agissait d'apaiser.

La troisième journée était plutôt centrée sur les questions de coordination.

Les participants ont travaillé [des propositions](#) : que ce soit sous forme de [plateformes de coordination](#), de [nouveaux modèles de gouvernance](#) (SCOP etc...). Chacun essaie de répondre à des niveaux différents.

Avec la question [d'une nouvelle gouvernance](#), se pose la question de la [participation des acteurs et du pilotage](#).

Le SIAO est revenu sur son histoire avec le besoin aujourd'hui de le redynamiser puisqu'il risque de devenir une coquille vide, ce qui serait dommageable au vu son histoire.

Plus largement cette question du modèle de gouvernance peut être mise en miroir avec l'histoire du travail social, médico-social et du sanitaire.

En 2000 : nous aurions beaucoup entendu le terme de réseau. Aujourd'hui pas une seule fois. Il y a des cycles des politiques publiques ou mobiliser les acteurs pour se mettre ensemble ne suffit plus. [On parle de partenariats, de convention et d'engagements forts](#).

Aujourd'hui il faut être plus pragmatique et opérationnel, on va dans le dur. Mais attention, si on contractualise, il y aura des gagnants et perdants.

Autre tendance aujourd'hui qui traverse fantasmatiquement ou pas le champ médico-

social : la crainte de la marchandisation des services. Cette crainte est nourrie par un débat sur l'opposition que l'on peut faire entre le terme « accompagnement » (avec une éthique de la confiance et de la réciprocité entre une personne et un professionnel), et une tendance plus générale qui consiste à définir des prestations de services et donc de la question de leur coût, de leur valeur.

Un [paradoxe persiste autour de la prestation de service](#) et en même temps l'idée de [l'approche globale](#). Il s'agit là, de prendre la personne dans toutes ses composantes (comme le soin).

Ce qui est dit dans les échanges reflète [plutôt le souhait d'une approche multisectorielle](#). Il y a des expertises et des compétences mais il manque une complémentarité des secteurs.

Autre tension au sujet de [la participation](#) aujourd'hui définie selon [deux modèles](#) :

- [Faire partie de la société](#) : une thématique qui date des années Chirac, comment fait-on pour ramener du côté de l'inclusion sociale la personne
- Prendre part à la société : le pouvoir d'agir, l'empowerment.

Il s'agit [d'une tension entre inclusion et pouvoir d'agir](#). Il faut alors être vigilant, et ne pas se tromper, ce n'est pas parce que des figures des personnes accompagnées vont s'impliquer, que la question de l'inclusion sociale va monter en qualité. [Développer le pouvoir d'agir des personnes concernées pour qu'elles prennent part à cette construction peut prendre des décennies et risque de les « user » un peu trop rapidement](#).

Autre point abordé : la question du territoire. C'est une question classique dans le champ des politiques publiques. Ici on observe que, symboliquement il y a des différences selon d'où l'on vient. En fonction de sa problématique

on va avoir des « fléchages politiques » plus ou moins opérationnels.

La philosophie même du Logement d'Abord est la dé-catégorisation : avec des gens qui peuvent être à la fois des locataires ordinaires mais aussi des locataires accompagnés. Dé-catégorisation des étiquettes dans lesquelles les politiques publiques les ont enfermées.

L'accompagnement : jusqu'où on les accompagne ? question de l'intensité en fonction des problèmes. Les diagnostics doivent être réalisés avec la personne.

L'accompagnement sans fin : si on regarde juridiquement la construction des politiques publiques sanitaires et médico-sociales, on peut conclure qu'elles sont basées sur la protection et l'assistance des personnes. Dans la culture anglo-saxonne, on ne parle pas de la protection des personnes mais de leur pouvoir d'agir. Il s'agit de politique émancipatrices. Intéressant de réfléchir à cet accompagnement sans fin, mais attention à ne pas être soumis à notre culture républicaine. Dans l'opinion publique cela divise parce que cela coûte très cher. Nous ne sommes pas dans des politiques de protection mais de capacitation : même vulnérables, les personnes ont des capacités pour s'en sortir.

C'est à la fois vrai, sinon on ne développerait pas la participation des personnes accompagnées ni le métier de travailleurs pairs, mais c'est aussi un enjeu de vigilance sur le fait qu'un certain nombre de personnes ont besoin de protection.

Je vais terminer ces trois journées par un exemple :

J'habite dans une maison depuis peu de temps à côté d'un vieux monsieur. Je voyais passer des voitures régulièrement chez lui. Il est très âgé et les aides viennent chez lui. Je me suis dit : « j'ai du Logement d'Abord à côté de chez moi ». On a donc des modèles qui existent ! Il y a 20 ans ce monsieur aurait été dans un mouvoir à l'hôpital, aujourd'hui elle est chez elle et est accompagnée.

Le chez soi d'abord n'est pas nouveau, c'est une question de plaidoyer, il existe dans notre société mais dans certains secteurs. Il est notamment très défendu dans la politique de la vieillesse.

En France, « on produit » autant de SDF que l'on produit des personnes âgées. Si on a su mettre en place un modèle pour les personnes âgées, il n'y a pas de raison que l'on n'y parvienne pas pour les SDF.

Document réalisé par :



Des journées financées par :

